

**UNIVERSITE MOULOUD MAMMARI DE TIZI-OUZOU**



**FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET  
SCIENCES DE GESTION**

**DEPARTEMENT DES SCIENCES DE GESTION**

## **Mémoire de fin de cycle**

**En vue pour l'obtention du diplôme de Master en sciences financières et  
comptabilité**

**Option : *Finance et banque***

**Thème :**

**Les mesures de facilitation du financement des PME  
dans le contexte du covid-19 en Algérie**

**Réalisé par :**

SAIDI Lina

SALHI Ferdaous

**Encadré par :**

Mr. GUENDOUDI Brahim

**Soutenu publiquement devant le jury composé de :**

**Le président : M. SAHNOUNE Mohand**

**Le rapporteur : Pr. GUENDOUDI Brahim**

**L'examineur : M. ANICHE Arezki**

**Promotion 2019/2020**

# *Remerciements*

# *Remerciements*

*Nous tenons à remercier tout d'abord, Monsieur Guendouzi Brahim de nous avoir encadrées et orientées tout le long de notre projet.*

*Nous remercions les membres du jury d'avoir accepté d'examiner et d'évaluer notre travail*

*Nos chaleureux remerciements s'adressent à tous nos proches et amis qui nous ont toujours soutenus et à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce travail.*

# *Dédicaces*

# *Dédicaces*

*Je dédie ce travail à :*

***Mes chers parents***

*Aucune dédicace ne saurait exprimer mon respect, mon amour éternel et ma considération pour tout le soutien et l'amour que vous me portez depuis mon enfance*

***Mon cher frère MALIK et mon adorable sœur MERIEM***

*A qui je souhaite une vie pleine de bonheur et de succès*

***Ma grand-mère paternelle MANI***

***A ma chère binôme LINA et sa famille***

*A tous mes amis et amies.*

***Ferdaous***

# *Dédicaces*

*Je dédie ce travail à :*

***Mes chers parents***

*Aucune dédicace ne saurait exprimer mon respect, mon amour éternel et ma considération pour tout le soutien et l'amour que vous me portez depuis mon enfance*

***Mon cher frère MEHDI et mon adorable petite sœur  
INES***

*A qui je souhaite une vie pleine de bonheur et de succès*

***Ma grand-mère maternelle MANI***

***Ma grand-mère paternelle DADY***

***A ma chère binôme FERDAOUS et sa famille***

*A tous mes amis et amies.*

***Lina***

# *Liste des abréviations*

## *Liste des abréviations*

<b>ABEF</b>	l'Association professionnelle des Banques et des Etablissements Financiers
<b>AD</b>	assurances de dommages
<b>ANDI</b>	Agence Nationale de développement de l'Investissement
<b>ANGEM</b>	Agence Nationale de Gestion du Microcrédit
<b>ANSEJ</b>	Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes
<b>AP</b>	assurances de personnes
<b>BM</b>	<b>La Banque Mondiale</b>
<b>BTP</b>	Bâtiment et Travaux Publics
<b>CA</b>	chiffre d'affaire
<b>CNAC</b>	Caisse Nationale de l'Assurance Chômage
<b>COPM</b>	Le comité des Opération de Politique Monétaire
<b>EMA</b>	Entreprise métro d'Alger
<b>ETUSA</b>	Entreprise de transport urbain et suburbain d'Alger
<b>EURL</b>	Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
<b>FR</b>	Fond de roulement
<b>GATMA</b>	Groupe algérien de transport maritime

<b>ISMMEE</b>	Les industries sidérurgiques, métalliques, mécaniques, électriques et électroniques
<b>ME</b>	Moyennes Entreprises
<b>Naftal:</b>	Société nationale de Commercialisation et de Distribution de Produits Pétroliers
<b>ONS</b>	Office national des statistiques
<b>PE</b>	Petites Entreprises
<b>PME</b>	petites et moyenne entreprises
<b>PMI</b>	Petite ou moyenne entreprise industrielle
<b>SARL</b>	Société A Responsabilité Limitée
<b>SNC</b>	Société au Nom Collectif
<b>SNTF</b>	Société nationale des transports ferroviaires
<b>Sonatrach</b>	Société pétrolière et de gaz naturel
<b>SONELEC</b>	Entreprise national de l'industrie Electronique
<b>Sonelgaz</b>	Société nationale de l'électricité et du gaz
<b>SRAS</b>	<i>Syndrome Respiratoire Aigu Sévère</i>
<b>TPE</b>	Très Petites Entreprise
<b>TRO :</b>	Taux de réserves obligatoires

# *Sommaire*

# *Sommaire*

**Introduction générale..... 1**

**Chapitre I : L'importance des PME dans l'activité économique .....5**

**Introduction.....**  
.....5

**Section 1 : Les caractéristiques des PME.....5**

**Section 2 : La place des PME dans le tissu économique en Algérie .....18**

**Conclusion.....21**

**Chapitre II : Le financement des PME .....23**

**Introduction.....**  
.....23

**Section 1 : Besoins et sources de financement des PME.....23**

**Section 2 : Spécificités et difficultés du financement des PME en Algérie.....33**

**Conclusion.....39**

**Chapitre III : Le financement des PME dans le contexte du covid-19.....41**

<b>Introduction.....</b>	<b>.....</b>
<b>.....</b>	<b>...41</b>
<b>Section 1 : L’impact de la pandémie du covid-19 sur les PME en Algérie.....</b>	<b>41</b>
<b>Section 2 : Les mesures bancaires en faveur des PME : portée et limites.....</b>	<b>48</b>
<b>Conclusion.....</b>	<b>52</b>
<b>Conclusion générale .....</b>	<b>54</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>56</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>60</b>
<b>Table des matières .....</b>	<b>65</b>

# *Liste des figures*

# *Liste de figures*

<b>Figure I.1</b> : Classification des PME .....	12
<b>Figure I.2</b> : Nombre des PME selon la taille en 2018 .....	13
<b>Figure I.3</b> : Nombre des PME selon la taille en 2019 .....	14
<b>Figure I.4</b> : Nombre de PME selon la taille à la fin de 2019 .....	15
<b>Figure II.1</b> : Les besoins liés à l'investissement .....	25
<b>Figure II.2</b> : les besoins liés à l'exploitation .....	27
<b>Figure II.3</b> : les sources de financement d'une PME .....	33
<b>Figure II.4</b> : Les spécificités de financement des PME .....	35
<b>Figure III.1</b> : l'évolution de la production dans le secteur de l'industrie.....	44
<b>Figure III.2</b> : taux de chômage en Algérie en 2020 .....	45
<b>Figure III.3</b> : Les mesures de facilitation du financement des PME .....	51

# *Liste des tableaux*

# *Liste des tableaux*

<b>Tableau I.1</b> : population totale des PME en 2018 .....	8
<b>Tableau I.2</b> : population totale des PME en 2019 .....	9
<b>Tableau I.3</b> : population totale des PME à la fin de 2019 .....	10
<b>Tableau I.4</b> : classification des PME selon la taille en 2018 .....	13
<b>Tableau I.5</b> : classification des PME selon la taille en 2019 .....	14
<b>Tableau I.6</b> : classification des PME selon la taille à la fin de 2019 .....	15
<b>Tableau I.7</b> : classification selon la nature juridique .....	16
<b>Tableau III.1</b> : évolution de la production dans le secteur de l'industrie...43	
<b>Tableau III.2</b> : les pertes dans le secteur du transport en 2020 .....	47
<b>Tableau III.3</b> : les pertes dans le secteur de l'énergie en 2020 .....	47

# *Introduction générale*

## *Introduction générale*

---

Les petites et moyennes entreprises (PME), depuis plusieurs années, sont devenues un acteur incontournable dans l'économie et jouent un rôle moteur de la croissance économique. Aussi, elles occupent une place primordiale dans les économies nationales aussi bien développées que celles en développement. Selon le Ministère de L'industrie et des Mines les entreprises en Algérie sont à 90% des PME, particulièrement des TPE. Elles contribuent largement à la croissance et à l'essor économique par la création de richesses et d'emplois.

Afin d'assurer leur fonctionnement et leur développement, les PME doivent se procurer des ressources nécessaires aussi bien en interne qu'externe pour satisfaire leurs besoins de financement. Aussi, elles font souvent face à des difficultés pour s'assurer des ressources financières indispensables pour le déroulement de leurs activités et leurs extensions. Le recours au financement bancaire est souvent la solution la plus appropriée pour elles.

Cependant, du fait de leur taille en termes de moyens matériels, humains, financiers, et organisationnels, cela les handicape face un environnement économique et social changeant.

Depuis plus d'une année, et à l'instar de la plupart des pays à travers le monde, la pandémie Covid-19 touche également l'Algérie, dont les retombées sont humaines et sanitaires mais également économiques et sociales. L'impact est sur le tissu économique dans son ensemble. Le confinement de la population et l'adoption de mesures sanitaires strictes ont amené de nombreuses entreprises à cesser toute activité.

Le manque à gagner est énorme, avec comme conséquence une menace sur l'avenir de nombreuses entités économiques particulièrement la population des PME. Celles –ci sont les plus durement touchées par cette crise sanitaire et font face à des difficultés de liquidités, de paiements des salariés, charge fixe, etc. Il y a aussi d'importantes suppressions de postes de travail dans certains secteurs d'activités qui subissent directement les effets du Covid-19 comme les transports, le BTP, l'hôtellerie, etc.

D'ores et déjà, les pouvoirs publics ont annoncé plusieurs mesures d'ordre bancaire et fiscal en faveur des PME afin de leur permettre de reprendre leurs activités et limiter ainsi les retombées négatives de la pandémie notamment sur leurs trésoreries et l'emploi.

### ***Problématique***

Les difficultés rencontrées par les PME suite à l'impact de la pandémie Covid-19 sur l'activité économique dans son ensemble, ont induit des besoins de financement importants en vue de pouvoir faire face aux déséquilibres financiers qui sont apparus lors de cette crise sanitaire.

C'est par rapport à ces difficultés que s'inscrit notre présente étude autour des nouvelles mesures de facilitation du financement des PME dans le contexte du covid 19. Pour cela notre problématique s'articule autour de la question centrale suivante :

## ***Introduction générale***

---

**« quelles sont les différentes mesures de financement adoptées par les banques à la suite des instructions de la Banque d'Algérie, destinées à venir en aide aux PME pour assurer leur survie au cours de la pandémie Covid - 19 ? »**

Afin de répondre à notre problématique, nous avons jugé utile d'évoquer les sous questions ci-après :

- Quelles sont les PME concernées par ce type de financement ?
- Quelle est l'importance des PME dans l'économie algérienne ?
- Ce financement est-il suffisant pour combler les difficultés financières des PME ?
- La mise en place des crédits en faveur des PME est-elle rapide compte tenu de la gravité de la situation ?

### ***Objectif de la recherche***

L'objectif de ce travail est de tenter de comprendre davantage la problématique du financement bancaire en faveur des PME, notamment dans le contexte de la pandémie du covid19 caractérisée par une aggravation de la situation financière de la plupart des PME, laquelle situation financière était déjà fragile.

### ***Hypothèses***

Pour atteindre cet objectif, nous avons retenu l'hypothèse suivante :

- ✓ **Hypothèse** : Suite à l'impact de la crise sanitaire du coronavirus ainsi que ses effets sur l'économie, les banques ont tendance à accorder de moins en moins de nouveaux crédits ce qui a mis les PME en difficulté.

### ***Méthodologie***

Nous avons opté pour une méthodologie articulée autour de deux aspects : l'approche conceptuelle sur les PME et leur apport à l'économie nationale, ainsi que les fragilités qui les caractérisent les rendant plus sensibles à la conjoncture économique. Ensuite, une analyse empirique basée sur la situation des PME algériennes en cette période de crise sanitaire, notamment à travers les difficultés rencontrées pour accéder au crédit bancaire indispensable pour surmonter l'aggravation de leurs situations financières.

### ***Structure du plan***

Nous avons structuré notre travail sous forme de trois chapitres. Un chapitre préliminaire consacré à la présentation des PME, ses caractéristiques, leur place et rôle dans

## *Introduction générale*

---

l'économie algérienne. Ensuite un second chapitre où nous étudierons en premier lieu les besoins et sources de financement des PME puis les spécificités et difficultés de leur financement. Quant au troisième et dernier chapitre, nous l'avons réservé à l'étude du financement des PME dans le contexte de la pandémie du covid19 où nous traiterons l'impact de cette dernière sur les PME et les mesures bancaires prises en leur faveur.

**Chapitre I :**  
***L'importance des PME dans  
l'activité économique***

## **Introduction**

Les économies les plus prospères et les plus performantes dans le monde, se sont toutes basées, et continuent de le faire, sur les petites et moyennes entreprises, qui jouent un rôle clé dans la création de valeur ajoutée et des emplois. Depuis les années 70, les PME sont considérées comme un vecteur économique de développement, générant des emplois et de la richesse. En Algérie, c'est à partir des années 90, avec la transition vers l'économie de marché, qu'il y a eu encouragement de l'initiative privée et donc la promotion de la création de PME.

Dans ce chapitre composé de deux sections, nous allons traiter des différentes caractéristiques et classification des PME en général et celles des PME algériennes en particulier, pour aborder ensuite l'importance des PME dans le tissu économique en Algérie.

## **Section 1 : caractéristiques des PME**

Dans la présente section nous allons présenter les différentes définitions et caractéristiques des PME, ainsi que leur classification.

### **1.1 Définitions et caractéristiques**

Les définitions de la PME peuvent se distinguer selon des critères de référence endogènes à l'entreprise afin de délimiter le concept de cette dernière. Pour décrire la PME selon ces critères, deux approches coexistent : l'une quantitative et descriptive, et l'autre analytique et qualitative. Ces deux approches sont distinctes mais restent complémentaires. En effet, la première approche ne touche que les éléments les plus apparents à l'entreprise, alors que la seconde prend en considération la relation de l'entreprise avec son environnement.

#### **1.1.1 l'approche quantitative**

La PME est une unité de production ou de distribution, une unité de direction et de gestion, sous l'autorité d'un dirigeant entièrement responsable de l'entreprise dont il est souvent propriétaire et qui est directement lié à la vie de l'entreprise<sup>1</sup>.

#### **1.1.2 l'approche qualitative**

Appelée aussi approche analytique car elle rejoint plus la réalité socio-économique.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup>CONFEDERATION GENERALE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES. Définition permanente. Service de documentation, 1983, page 1.

<sup>2</sup>R. Wetterwulge, « La PME une entreprise humaine ». Ed. De Boeck. Paris.1998

## ***Chapitre I : l'importance des PME dans l'activité économique***

---

Il s'agit d'étudier et d'analyser certains critères qui semblent utiles afin d'éclairer le concept des PME<sup>3</sup>, telle que la dimension humaine et la qualité de la gestion de l'entreprise, le rapport Bolton et les approches multicritères.

### **a) La dimension humaine et la qualité de la gestion de l'entreprise**

Selon le critère dimension humaine et la qualité de gestion, est considérée comme PME, toute unité de production ou de distribution, une unité de direction ou de gestion sous l'autorité d'un dirigeant entièrement responsable de l'entreprise, dont il est souvent propriétaire, et qui est liée directement à la vie de cette dernière. Autrement dit, « la PME est l'entreprise dans laquelle, le chef d'entreprise assume personnellement les responsabilités financières, techniques, sociales et morales de l'entreprise ; quel que soit la forme juridique de celle-ci »<sup>4</sup>

### **b) Le rapport Bolton**

Au début des années 1970, en Grande Bretagne un travail d'envergure fut entrepris afin de conceptualiser la petite entreprise comme entité socio- Économique. Une commission sous la présidence de J.E BOLTON, est chargée d'analyser la problématique de la PME, cette étude rejoint le « Small Business Administration » en ce qui concerne les critères de définition des PME qui reposent sur les critères suivants :

- Une part de marché relativement restreinte ;
- Une gestion personnalisée de l'entreprise par son propriétaire.

Il ne s'agit donc pas d'une structure managériale formalisée, le propriétaire est présent à tous les niveaux de gestion et ne délègue pas le pouvoir de décision. Ce rapport met donc à son tour l'accent sur les éléments liés à la personnalité des dirigeants de PME<sup>5</sup>.

### **1.1.3 Les approches multicritères**

A côté de l'élément humain on trouve d'autres caractéristiques plus descriptives utiles pour l'élaboration d'une définition qualitative, qui peut être subdivisée en trois groupes soit celles qui introduisent les stratégies ou les objectifs de la direction, celles qui se basent sur l'évolution ou le stade de développement ou d'organisation de l'entreprise, enfin, celles qui touchent au secteur ou au type de marché dans laquelle elle évolue. Selon le premier groupe, la PME peut être vue comme étant toute entreprise dont la stratégie est intuitive et peu formalisée, dans laquelle l'entrepreneur prend des décisions en se basant sur sa propre expérience ainsi que son intuition, en ce qui concerne les objectifs de direction, ne sont considérés comme PME, que les unités dont les objectifs sont la rentabilité et l'indépendance de gestion.

---

<sup>3</sup> P.J. André. « La PME bilan et perspective ». 1994

<sup>4</sup> R.Wetterwulge, « La PME une entreprise humaine ». Ed. De Boeck.Paris.1998. P15

<sup>5</sup> Ibid. p.16.

## ***Chapitre I : l'importance des PME dans l'activité économique***

---

Le deuxième groupe, quant à lui, considère que toutes les entreprises suivent plus ou moins le même sentier d'évolution, en naissant d'abord petites et en passant ensuite par différents stades jusqu'à devenir grandes sinon très grandes. Mais ces typologies posent plusieurs problèmes :

- D'une part, la plupart des PME demeurent toujours petites, même après 50 ou 100 ans, ou encore certaines entreprises naissent déjà grandes et bien organisées
- D'autre part, il existe différents sentiers d'évolution pour les entreprises selon les secteurs, les marchés, les conjonctures, etc.<sup>6</sup>

S'agissant des PME en Algérie, la loi N°17-02 du 10 janvier 2017 portant sur la promotion de la petite et moyenne entreprise, les définit comme suit : *«la petite et moyenne entreprise, PME est définie, quelque soit son statut juridique, comme étant une entreprise de production de bien et/ ou de service employant une à 250 personnes, dont le chiffre d'affaires n'excède pas 2 milliards de dinars ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 500 millions de dinars et qui respecte les critères d'indépendance »*<sup>7</sup>.

---

<sup>6</sup> P.J. André. « La PME bilan et perspective ».1994. P28

<sup>7</sup> Article 4 de La loi de 01-18 du 12 décembre 2001, portant la loi d'orientation sur la promotion de la PME.

### ❖ POPULATION DES PME

*Tableau I.1 : population totale des PME en 2018.*

<b>Populations totale des PME (tous statuts confondus)</b>		<b>1 093 170</b>
<b>PME créées en 1er semestre 2017</b>		<b>31884</b>
<b>Cessations d'activités (PME privées)</b>		<b>21139</b>
<b>PMI privées</b>		<b>97728</b>
<b>PME publiques</b>		<b>262</b>
<b>Densité des PME (Nombre de PME pour 1000 Habitants)</b>	<b>Tous statuts Juridiques confondus/ Moyenne international</b>	<b>26/45</b>
	<b>personnes morales privées/ Moyenne international</b>	<b>15/45</b>
<b>emplois (agents)</b>		<b>2 690 246</b>
<b>Importations (Millions de \$)</b>		<b>22 784</b>
<b>Exportations (Millions de \$)</b>		<b>19 828</b>

**Source :** Ministère de l'Industrie et des Mines

## Chapitre I : l'importance des PME dans l'activité économique

**Tableau I.2 : population totale des PME en 2019.**

<b>Populations totale des PME (tous statuts confondus)</b>		<b>1 171 945</b>
<b>PME créées en 2018</b>		<b>31 194</b>
<b>Cessations d'activités (PME privées)</b>		<b>8 195</b>
<b>PMI privées</b>		<b>102055</b>
<b>PME publiques</b>		<b>244</b>
<b>Densité des PME (Nombre de PME pour 1000 Habitants)</b>	<b>Tous statuts Juridiques confondus/ Moyenne international</b>	<b>28/45</b>
	<b>personnes morales privées/ Moyenne international</b>	<b>16/45</b>
<b>emplois (agents)</b>		<b>2818736</b>
<b>Importations (Millions de \$)</b>		<b>22 146,95</b>
<b>Exportations (Millions de \$)</b>		<b>18 964,13</b>

Source : idem

## **Chapitre I : l'importance des PME dans l'activité économique**

**Tableau I.3 : population totale des PME a la fin de 2019.**

<b>Populations totale des PME (tous statuts confondus)</b>		<b>1 193 339</b>
<b>PME créées en 2019</b>		<b>57 642</b>
<b>Cessations d'activités (PME privées)</b>		<b>20 550</b>
<b>PMI privées</b>		<b>103 693</b>
<b>PME publiques</b>		<b>243</b>
<b>Densité des PME (Nombre de PME pour 1000 Habitants)</b>	<b>Tous statuts Juridiques confondus/ Moyenne international</b>	<b>28/45</b>
	<b>personnes morales privées/ Moyenne international</b>	<b>16/45</b>
<b>emplois (agents)</b>		<b>2 885 651</b>
<b>Importations (Millions de \$)</b>		<b>41 934,12</b>
<b>Exportations (Millions de \$)</b>		<b>35 823,54</b>

**Source :** idem.

## ***Chapitre I : l'importance des PME dans l'activité économique***

---

La plupart des PME Algériennes sont de création récente soit à partir de l'an 2000. Ces sociétés ont été créées dans les années par de jeunes entrepreneurs avec l'aide de divers mécanismes initiés par l'Etat (ANSEJ, CNAC, etc.). Ces PME présentent plusieurs caractéristiques, qui sont les suivantes :

- ✓ **La forme** : elles revêtent pour l'essentiel la forme d'entreprise individuelle (affaire personnelle ou familiale), même si une évolution vers la forme sociétale (SARL, EURL) est remarquée afin de pouvoir dissocier le patrimoine de l'entrepreneur de celui de l'entreprise.
- ✓ **Structure financière** : la structure financière fragile des PME est due à sa faible intensité capitalistique, les PME sont en moyenne deux fois moins capitalisées que les grandes entreprises. Le rapport immobilisations sur effectifs est faible dans cette catégorie d'entreprises.
- ✓ **Fiscalité** : la rigidité des seuils fiscaux et/ou sociaux impose aux entrepreneurs des contraintes supplémentaires qui représentent aussi une barrière psychologique pour la volonté d'investir.
- ✓ **La gestion** : la PME possède un niveau de gestion relativement faible, elle a maintenant besoin non seulement d'avoir une gestion et marketing adaptés au contexte actuel, mais aussi une stratégie prévisionnelle à long terme.
- ✓ **Faible autonomie** : l'autonomie des PME reste relative car un bon nombre d'entre elles est en situation de sous-traitance par rapport aux grandes entreprises. Elles aussi dépendantes du système bancaire (inexistence de marché de capitaux) mais largement défavorisées dans le domaine du financement par rapport aux grandes entreprises.

### **1.2 Classification des PME**

Plusieurs critères sont ç la base de la classification des PME.

**1.2.1 Selon la taille** : notamment en fonction de leurs effectifs : les micro-entreprises ou les très petites entreprises ont entre 0 et 9 salariés, les petites entreprises de 10 à 49 salariés, les entreprises moyennes de 50 à 499 salariés, les grandes entreprises plus de 500 salariés.

**1.2.2 Selon leur statut juridique** : certaines sont individuelles (c'est-à-dire que leur capital n'appartient qu'à une seule personne), d'autres sont des sociétés (SARL, EURL, SNC) et le capital est donc détenu par plusieurs associés.

**1.2.3 Les entreprises peuvent aussi être différenciées selon l'origine de leurs capitaux :**

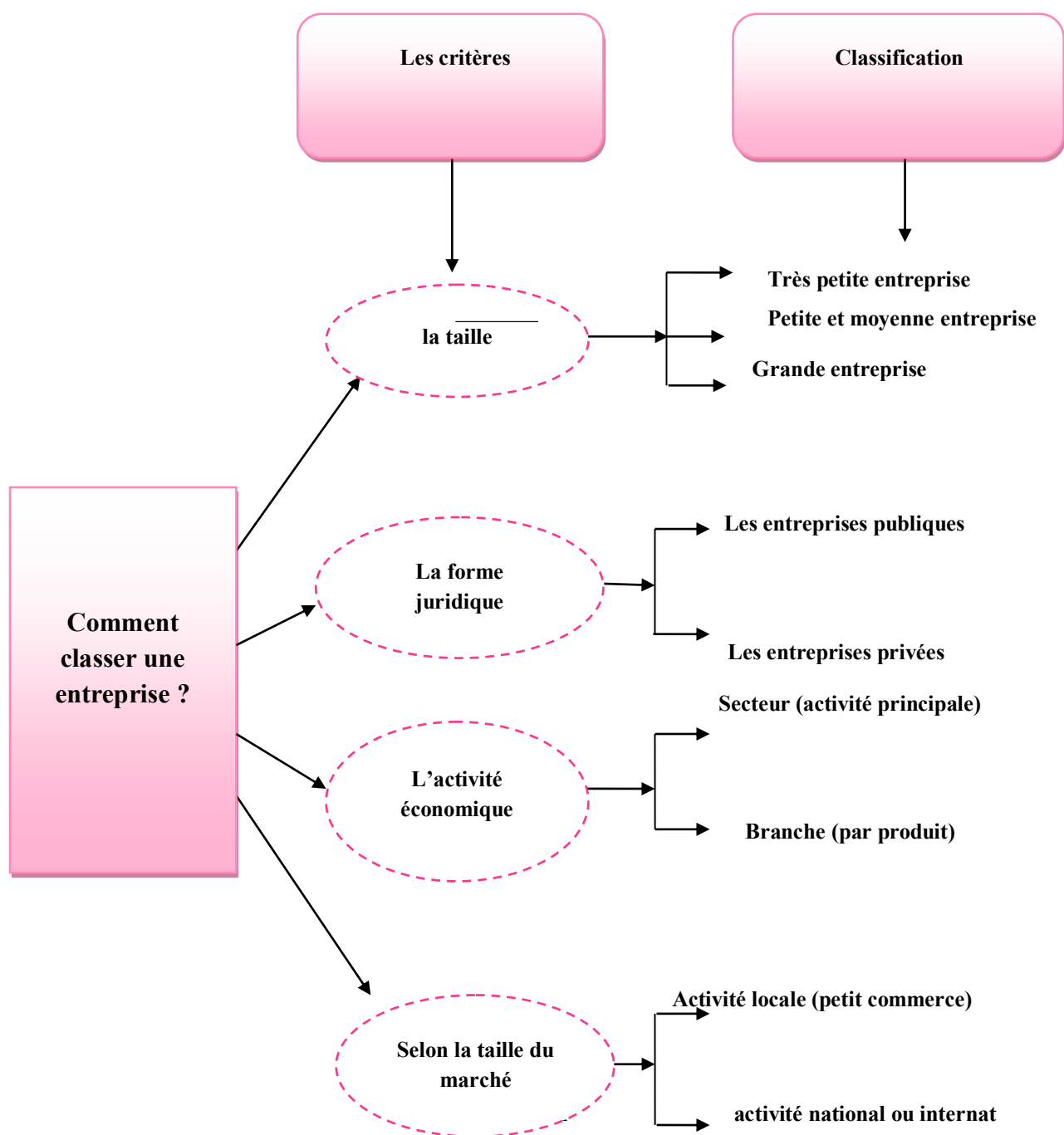
- les entreprises publiques appartiennent totalement ou au moins partiellement à l'État.
- les entreprises privées proviennent de capitaux privés.

## Chapitre I : l'importance des PME dans l'activité économique

**1.2.4 Selon la taille de leur marché :** Certaines exercent leurs activités localement (petit commerce, artisanat, services aux particuliers, professions libérales...). D'autres ont un champ d'action national ou encore international.

**1.2.5 Selon leurs activités :** Les entreprises industrielles (atelier, usine de transformation ou de montage), les entreprises de transport, et toutes les entreprises qui produisent des produits ou services à l'exception des entreprises financières.

**Figure I.1 : Classification des PME.**



**Source :** Elaboré par nous-mêmes sur la base des données précédentes.

## Chapitre I : l'importance des PME dans l'activité économique

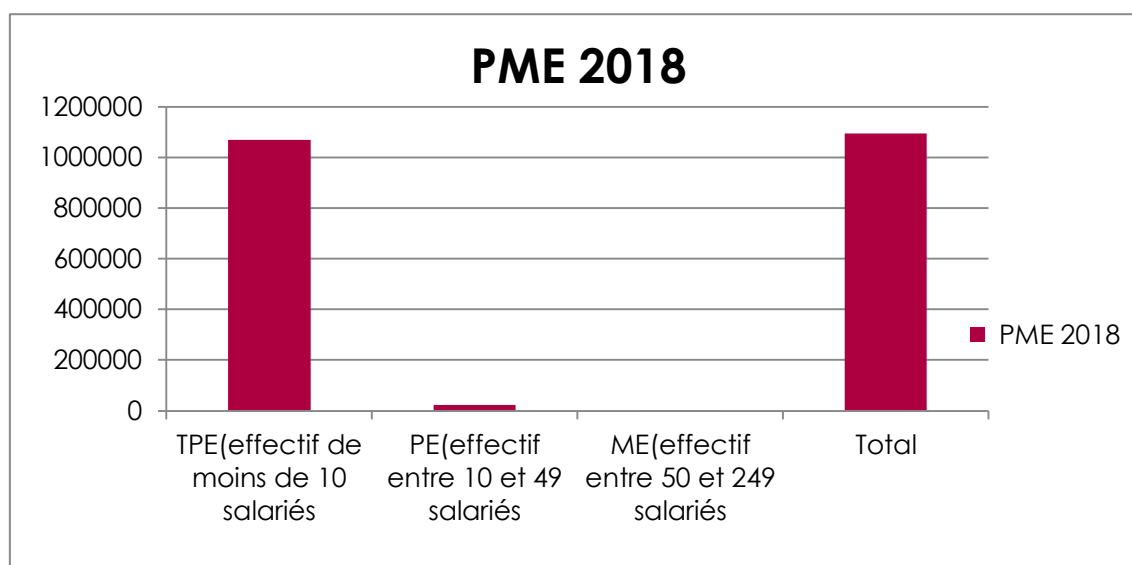
**Tableau I.4 : classification des PME selon la taille en 2018.**

Type des PME	Nombre des PME	%
<b>TPE (effectif de moins de 10 salariés)</b>	<b>1 068 027</b>	<b>97.7</b>
<b>PE (effectif entre 10 et 49 salariés)</b>	<b>21 863</b>	<b>2.00</b>
<b>ME (effectif entre 50 et 249 salariés)</b>	<b>3 280</b>	<b>0.30</b>
<b>Total</b>	<b>1 093 170</b>	<b>100</b>

**Source :** Ministère de l'Industrie et des Mines

A la fin du 1er semestre 2018, la population globale de la PME est composée de 97,7% de Très Petite Entreprise TPE (effectif de moins de 10 salariés), soit 1 068 027 TPE qui demeurent fortement dominante dans le tissu économique, suivie par la Petite Entreprise PE avec 2,00% et la Moyenne Entreprise ME avec 0,30%.

**Figure I.2: Nombre des PME selon la taille en 2018.**



**Source :** réalisé à partir des données du tableau n° 3, 1er trimestre 2018.

## Chapitre I : l'importance des PME dans l'activité économique

**Tableau I.5 : classification des PME selon la taille en 2019.**

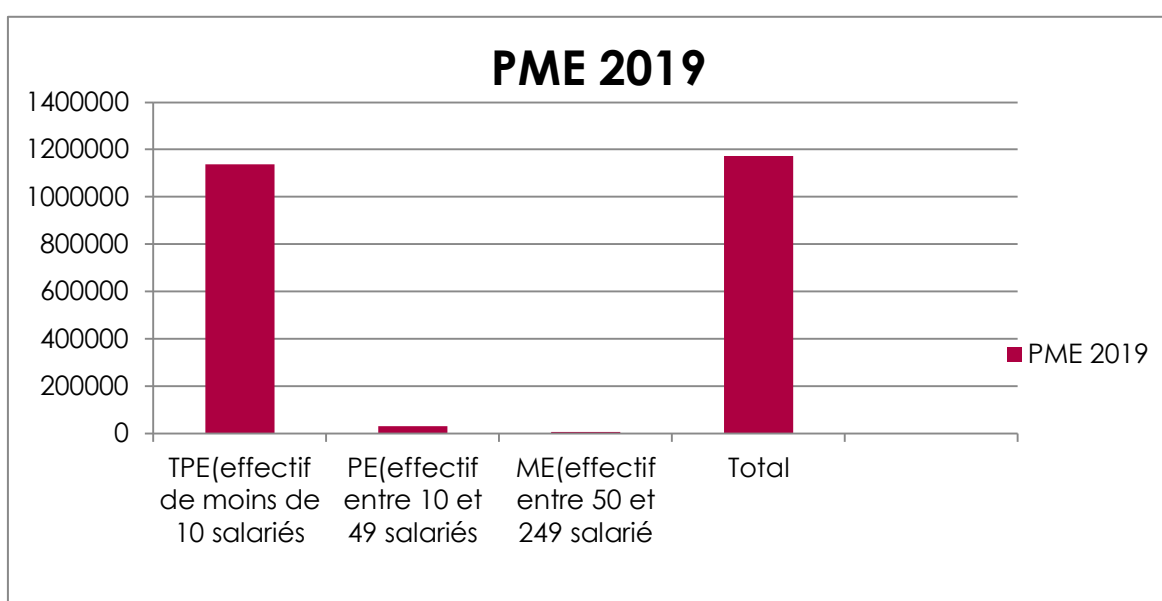
**2019**

Type des PME	Nombre des PME	%
TPE (effectif de moins de 10 salariés)	1136787	97
PE (effectif entre 10 et 49 salariés)	30471	2.6
ME (effectif entre 50 et 249 salariés)	4688	0.4
<b>Total</b>	<b>1171945</b>	<b>100</b>

**Source :** CNAS.

A la fin du 1er semestre 2019, la population globale de la PME est composée de 97% de Très Petite Entreprise TPE (effectif de moins de 10 salariés), soit 1136787 TPE qui demeurent fortement dominante dans le tissu économique, suivie par la Petite Entreprise PE avec 2,60% et la Moyenne Entreprise ME avec 0,40%.

**Figure I.3 : Nombre des PME selon la taille en 2019.**



**Source :** réalisé à partir des données du tableau n°4, 1er trimestre 2019.

## Chapitre I : l'importance des PME dans l'activité économique

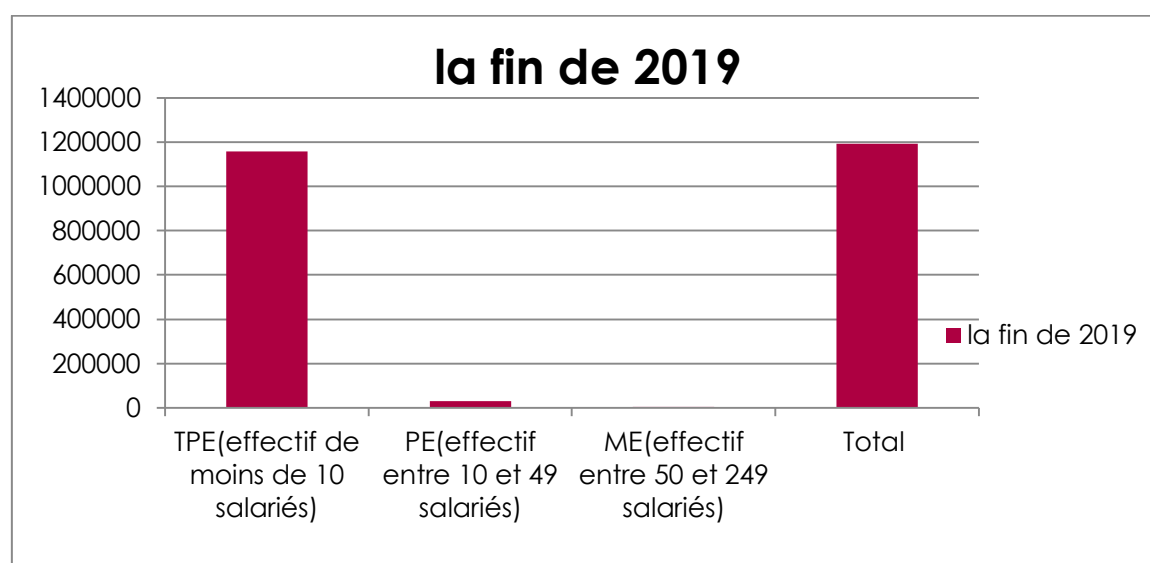
**Tableau I.6 : classification des PME selon la taille à la fin de 2019.**

Type des PME	Nombre des PME	%
TPE (effectif de moins de 10 salariés)	1 157 539	97
PE (effectif entre 10 et 49 salariés)	31 027	2.6
ME (effectif entre 50 et 249 salariés)	4773	0.4
<b>Total</b>	<b>1 193 339</b>	<b>100</b>

Source : Ministère de l'Industrie et des Mines

A la fin de l'année 2019, la population globale de la PME est composée de 97% de Très Petite Entreprise TPE (effectif de moins de 10 salariés) qui demeure fortement dominante dans le tissu économique, suivie par la Petite Entreprise PE avec 2,6% et la Moyenne Entreprise ME avec 0,4%

**Figure I.4 : Nombre de PME selon la taille à la fin de 2019.**



Source : réalisé à partir des données du tableau n°5, à la fin de 2019.

## Chapitre I : l'importance des PME dans l'activité économique

**Tableau I.7: classification selon la nature juridique et secteur d'activité.**

**2018**

Secteur d'activité	PME privé	PME publique	Total	Part en %
Agriculture	6877	96	6 973	1,11
Hydrocarbure, Energie, Mines et services liés	2936	2	2938	0,47
BTPH	182477	24	182501	29,04
Industries manufacturière	97728	75	97803	15,56
Services	338 201	65	338266	53,82
<b>Total Générale</b>	<b>628219</b>	<b>262</b>	<b>628481</b>	<b>100</b>

Selon ce tableau, le nombre de PME privé est supérieur au nombre de PME publique dans tous les secteurs d'activités en 2018 ; on voit aussi que les PME (personnes morales) tous statuts confondus sont présentes en force dans le secteur des services qui en concentre plus de la moitié (53,82%), suivi par le secteur du BTPH (29,04%).

**2019**

Secteur d'activité	PME privé	PME publique	Total	Part en %
Agriculture	7275	93	7368	1,12
Hydrocarbure, Energie, Mines et services liés	3032	3	3035	0,46
BTPH	188275	15	188290	28,54
Industries manufacturière	102055	73	102128	15,48

## *Chapitre I : l'importance des PME dans l'activité économique*

<b>Services</b>	<b>358936</b>	<b>60</b>	<b>358996</b>	<b>54,41</b>
<b>Total Générale</b>	<b>659573</b>	<b>244</b>	<b>659817</b>	<b>100</b>

Source : CNAS

Les PME (personnes morales) tous statuts confondus sont présentes en force dans le secteur des services qui en concentre plus de la moitié (54,41%), suivi par le secteur du BTPH (28,54%)

### Fin 2019

<b>Secteur d'activité</b>	<b>PME privé</b>	<b>PME publique</b>	<b>Total</b>	<b>Part en %</b>
<b>Agriculture</b>	<b>7387</b>	<b>94</b>	<b>7481</b>	<b>1,11</b>
<b>Hydrocarbure, Energie, Mines et services liés</b>	<b>3064</b>	<b>2</b>	<b>3066</b>	<b>0,46</b>
<b>BTPH</b>	<b>190155</b>	<b>15</b>	<b>190170</b>	<b>28,32</b>
<b>Industries manufacturière</b>	<b>103621</b>	<b>72</b>	<b>103693</b>	<b>15,44</b>
<b>Services</b>	<b>367040</b>	<b>60</b>	<b>367100</b>	<b>54,67</b>
<b>Total Générale</b>	<b>671267</b>	<b>243</b>	<b>671510</b>	<b>100</b>

Source : CNAS.

Par secteur juridique, les PME privées sont dominantes en nombre par rapport au secteur public. Par activités, le secteur des services est celui où les PME sont les plus nombreuses, puis vient le secteur du BTP, l'industrie et l'agriculture. Selon la taille, les TPE sont dominants par rapport PE et ME.

### **Section 2 : La place des PME dans le tissu économique en Algérie.**

#### **2.1 Rôle et objectifs des PME**

La PME est considérée comme une cellule socioéconomique de base et l'espace privilégié, où doivent nécessairement se confronter, se négocier et se fondre des intérêts en présence, et dont le processus de croissance économique dépend en grande partie de réussite de cette symbiose. Depuis les années 80, les PME avaient révélé un grand dynamisme en matière de création d'emploi. Aussi, leur rôle dans l'économie nationale est essentiel à tout point de vue. D'après l'ANDI (Agence Nationale de développement de l'Investissement) 99% de la valeur ajoutée totale hors hydrocarbure était le produit de la PME/PMI.

Les objectifs des PME sont spécifiques par rapport à ceux des autres entreprises d'une manière générale. Ces objectifs sont ceux liés aux propriétaires dirigeants. Nous pouvons dégager trois grands objectifs<sup>8</sup>

**2.1.1 La pérennité :** (pour vivre longtemps) : Dans le cadre d'une PME, la pérennité c'est l'adaptation à l'environnement, la croissance, le temps, transmission d'une génération à l'autre. Il rend compte de l'idée de vie et d'évolution qui la caractérise, des moyens techniques de production pour exercer sa mission socio-économique, autour des moyens humains pour l'animer, la diriger et la gérer, elle est soutenue par des moyens financiers qui lui permettent de vivre et se développer.

**2.1.2 L'indépendance :** C'est le désir de propriétaire dirigeant d'être le patron propre de son entreprise et de ne rien devoir à personne, c'est-à-dire, il exerce ses activités par ses propres moyens et pour son propre intérêt. L'indépendance (l'autonomie) est la principale raison d'être de certaines entreprises elle permet de combiner la planification et les mécanismes du marché, la liberté d'entreprise et l'exclusion de gaspillage...

**2.1.3 La croissance :** Elle s'explique par :

- **La croissance interne :** elle représente l'autofinancement de l'entreprise par ses propres moyens industriels ou commerciaux, c'est-à-dire, sans appel à des partenaires (industriels ou commerciaux) extérieurs, cette modalité de croissance prend la forme :

- D'extension d'atelier consacré à la même activité principale ;

- De création de filiales a priori consacrées à de nouvelles activités.

- **La croissance externe :** grâce au processus d'absorption ou de fusion avec d'autres entreprises.

---

<sup>8</sup> N. LEVRATTO. << Les PME, Définition, rôle économique et politiques publiques, préface de Marie Estimé >> . P83

### **2.2 L'importance des PME en Algérie**

Le processus de développement des PME Algériennes a connu plusieurs périodes

**2.2.1 La période (1963-1969) :** l'industrie algérienne représentait 5% de la production nationale à l'indépendance pour atteindre ensuite 29% en 1969.

**2.2.2 La période (1970-1977) :** l'industrie algérienne représente 35% de la production intérieure durant les deux plans quadriennaux. Les PME durant cette période étaient à dominante publique.

**2.2.3 La période des années 80 :** A cette époque les PME sont considérées comme complément au secteur public industriel en mutation avec la première restructuration des grandes sociétés nationales (SONACOME, SONELEC, etc.). C'est également durant cette période que le secteur privé a commencé à se développer grâce aux mécanismes nouveaux mis en place pour encourager l'initiative privée

- Le droit de transfert des devises pour l'acquisition des équipements et dans certains cas des matières premières ;
- Un système d'importation sans paiement ;
- L'accès aux autorisations globales d'importation ;
- Le financement par les banques ne doit pas dépasser 30% du montant total de l'investissement ;
- Le montant investis ne doit pas dépasser les 30 millions de DA pour la SARL
- L'interdiction de posséder plusieurs investissements par un seul entrepreneur.

**2.2.4 La période des années 1988 :** La période se caractérise par l'ouverture de l'économie algérienne aux règles de marché et l'abandon de la planification centralisée avec le lancement des réformes économiques. Ce nouveau contexte a donné la naissance à plusieurs PME privées, notamment partir de 1990 grâce à la loi n° 90-10 du 14/04/1990 relative à la monnaie et au crédit<sup>9</sup>, puis au décret n°91-37 du 19/02/1991 portant la libération du commerce extérieure<sup>10</sup>.

---

<sup>9</sup> La loi 90-10 du 14/04/1990 relative à la monnaie et au crédit

<sup>10</sup> La loi 91-37 du 19/02/1991 portant la libération du commerce extérieure

## ***Chapitre I : l'importance des PME dans l'activité économique***

---

**2.2.5 La période des années 1993 :** il y a eu publication du décret législatif relatif à la promotion de l'investissement dont les objectifs sont les suivants :

- L'égalité entre les promoteurs nationaux privés et étrangers
- Réduction des délais d'études des dossiers ;
- Remplacement de l'agrément obligatoire par une simple déclaration d'investissement.

**2.2.6 La période des années 2000 :** Suite à la loi d'orientation sur les PME de 2001, le nombre des PME privées a connu une évolution remarquable. La mise en place des mécanismes tels que ANSEJ, CNAC et ANGEM, ont permis la création d'un très grand nombre de micro entreprises dans divers secteurs d'activité.

### **Conclusion**

Après avoir exploré le concept des PME, nous avons constaté à travers ce chapitre qu'il existe de nombreuses entreprises de forme diverse de toute taille et dans des activités différentes. Ces PME se caractérisent par une gestion faible, une fragilité financière qui est due à sa faible intensité capitalistique et une faible autonomie car elle dépend toujours du système bancaire.

Les PME jouent un rôle primordial au sein de l'économie algérienne par leur contribution à l'emploi et à la création de la valeur ajoutée. Elles sont pour la majorité des entreprises privées créés à l'aide des différents organismes d'aide et de garantie créés par l'Etat.

Notre deuxième chapitre sera consacré à l'étude des besoins et sources de financement des PME ainsi ses spécificités et ses difficultés.

**Chapitre II :**  
***Le financement des PME***

### **Introduction**

Le financement des PME est devenu un enjeu majeur à leur croissance et leur développement. Pour exercer leurs activités, elles doivent d'abord engager des dépenses avant de prévoir des recettes ; réalisation des investissements matériels, achat des matériels et fournitures, prévoir la rémunération de la main d'œuvre, etc. A l'issue de la production et la commercialisation les recettes seront encaissées après la réalisation des ventes. Il y a donc un décalage entre l'encaissement et le paiement. Ce décalage va créer des besoins de financement que les entreprises devront couvrir en se procurant des fonds selon différentes circonstances.

Pour cette raison, les PME nécessitent des ressources importantes pour faire face à leurs besoins de financement. En effet, elles disposent pour se financer à long et moyen terme, non seulement de ressources propres (internes) comme l'autofinancement, l'augmentation du capital, mais aussi de ressources extérieures comme les ressources bancaires.

Dans ce présent chapitre nous allons traiter dans la première section sur les besoins et sources de financement des PME, par la suite nous allons présenter les différentes spécificités et difficultés du financement des PME en Algérie.

### **Section 1 : les besoins et les sources de financement des PME**

#### **1.1 Les besoins de financement des PME**

La création puis le fonctionnement de l'entreprise engendrent des besoins de financement. En effet, avant de pouvoir vendre des marchandises, des produits ou des services, l'entreprise doit acquérir des machines, acheter des marchandises ou des matières premières, rémunérer sa main-d'œuvre... Il existe donc un décalage dans le temps, entre les dépenses et les recettes, qui déterminent les besoins de financement de l'entreprise. Nous aborderons, dans cette section, les besoins de financement des PME, nous distinguerons entre les besoins liés à l'investissement et les besoins liés à l'exploitation.

##### **1.1.1 Le besoin de financement lié à l'investissement**

Au moment de sa création, l'entreprise doit se procurer un ensemble de biens destinés à perdurer dans l'établissement pour plusieurs années. En effet, tout au long de son existence, l'entreprise doit réaliser des investissements importants dans le but d'assurer sa survie et son développement.

On appelle « investissement, l'engagement d'un capital dans une opération de laquelle on attend des gains futurs, étalés dans le temps »<sup>8</sup>. Il est également « Le nerf » et « le

---

<sup>8</sup> N. Mourgues. << Le choix des investissements dans l'entreprise>>. Édition Economica. 1994. p15.

## *Chapitre II : le financement des PME.*

---

muscle » en matière de développement et de croissance de l'entreprise. Quelle que soit sa taille, l'entreprise peut engager quatre types d'actions donnant lieu à des investissements<sup>9</sup> :

-Maintenir les capacités de production existantes en procédant à des investissements de remplacement (remplacement d'un matériel ancien, amorti, usé ou obsolète par un matériel neuf). Ces investissements sont très fréquents.

-Améliorer la productivité et pousser à la modernisation et à l'innovation. Ce qu'on appelle les investissements d'expansion ou de capacité. Ils ont pour but d'accroître la capacité de production ou de commercialisation des produits existants et de vendre des produits nouveaux (l'installation d'une capacité nouvelle ou additionnelle).

-Rationaliser la production : ce sont les investissements de rationalisation ou de productivité qui visent la compression des coûts de fabrication.

-Valoriser le capital humain, il s'agit des investissements humains et sociaux tels que les dépenses de formation, dépenses pour l'amélioration des conditions de travail.

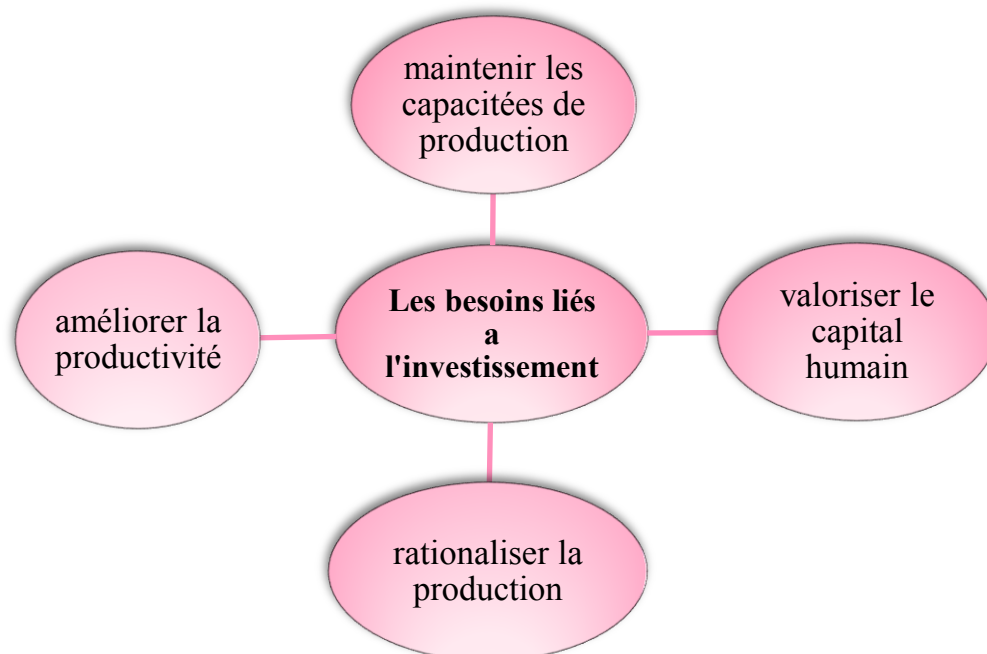
Donc, dans sa conception générale, l'investissement est considéré comme la transformation des ressources financières en biens corporels ou incorporels, c'est-à-dire un sacrifice de ressources financières aujourd'hui dans l'espoir d'obtenir dans le futur des recettes supérieures aux dépenses occasionnées par la réalisation de cet Investissement<sup>10</sup>.

---

<sup>9</sup> E. Ginglinger. << Gestion financière de l'entreprise, édition Dalloz, 1991. p45.

<sup>10</sup> F. Bancel. << Les choix d'investissement, méthodes traditionnelles>>. Édition Economica. 1995. p35.

**Figure II.1 : Les besoins liés à l'investissement.**



**Source :** Elaboré par nous-mêmes sur la base des données précédentes.

### 1.1.2 Le besoin de financement lié à l'exploitation

Le besoin d'exploitation est le solde net des actifs, des créances et des dettes qui sont générés par cycle de production et de vente de l'entreprise<sup>11</sup>.

Toute société, quelle que soit son efficacité ou quelle que soit sa structure financière, peut se trouver confrontée à un problème de trésorerie de façon conjoncturelle, ce problème peut survenir car, à court terme, l'entreprise doit de manière permanente explorer à assurer le financement de son actif circulant (stock, crédits accordés aux clients créances diverses).

Alors, l'entreprise recourt à des crédits appelés « crédits de fonctionnement » permettant la compensation financière rapidement. Ces crédits de fonctionnement financier permettent de manier en général les actifs circulants du bilan.

Lorsque ces derniers ne sont pas absolument financés par des délais de paiement que l'entreprise obtient de ses fournisseurs et de ses créances diverses, et lorsque cette

---

<sup>11</sup>E. MANCHON. <<Analyse bancaire de l'entreprise >> .5ème édition. Ed. Economica, Paris, 2001. p.338.

## ***Chapitre II : le financement des PME.***

---

insuffisance n'est pas protégée par le fond roulement (FR). Ainsi, on peut résumer les besoins de financement liés à l'exploitation comme suit<sup>12</sup>

### **-Les stocks**

Pour protéger son fonctionnement normal, toute entreprise doit avoir un stock pour faire face soit à la demande de la clientèle (stock de produits finis), soit pour des fins de production (matières premières). Mais la disposition des stocks contient un coût pour l'entreprise, ce qui rend ainsi nécessaire une gestion efficace et rationnelle de ces stocks afin de limiter les coûts et donc minimiser les besoins de financement.

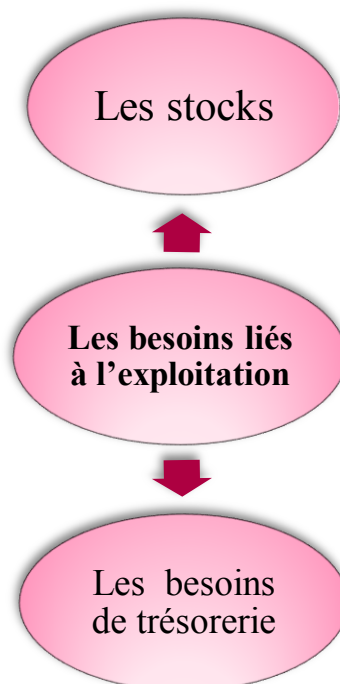
### **-Les besoins de trésorerie**

L'entreprise doit faire face à des dépenses importantes tels que : les salaires, conversion des matériels, impôts et taxes, frais divers de gestion, etc. La rémunération de ces charges peut troubler le fonctionnement normal de l'activité. Ceci implique la création des besoins de trésorerie qui dépendent des délais de paiement de décaissement des charges et d'encaissement des recettes. Enfin, sans ressources financiers l'entreprise ne produit pas, ne vend pas et donc ne peut survivre que si elle a réussi à mobiliser les ressources nécessaires au maintien de son cycle d'exploitation et au financement de ses investissements.

---

<sup>12</sup> P. Rousselot, J-F Vérdié << La gestion de la trésorerie >>. 2e édition Dunod. 1999. p 11 .

Figure II.2: les besoins liés à l'exploitation.



Source : Elaboré par nous-mêmes sur la base des données précédentes.

### 1.2 Les sources de financement

Le choix de financement le mieux approprié représente un aspect déterminant de la stratégie financière de l'entreprise. Cependant, afin de réussir ce choix, l'entreprise doit connaître, au préalable, les différentes sources de financement existantes.

En effet, plusieurs sources de financement peuvent se présenter. Selon leur origine en deux principales catégories : internes ou externe à l'entreprise.

#### 1.2.1 Les sources internes de financement

Il s'agit essentiellement :

**Du capital social :** qui est apporté par les associés, qui peut être augmenté par l'émission de nouvelles actions : c'est l'augmentation de capital.

**De l'autofinancement :** Le financement interne ou l'autofinancement représente un processus de financement des investissements de l'entreprise par l'utilisation de ses propres ressources (bénéfice, réserve, provision). L'autofinancement favorise la croissance, c'est-à-dire le développement

progressif des entreprises car dans une économie en continuel changement technologique, les entreprises doivent investir de plus en plus<sup>13</sup>.

E. COHEN propose La définition suivante : « l'autofinancement est le surplus monétaire dégagé par l'entreprise sur son activité propre et conservé par elle pour financer son développement futur »<sup>14</sup>

Pour calculer l'autofinancement il faut soustraire les dividendes distribués au cours de l'année de la capacité d'autofinancement<sup>15</sup>

$$\text{Autofinancement} = \text{capacité d'autofinancement (CAF)} - \text{dividendes distribués au cours de l'exercice}$$

### 1.2.2 Les sources externes de financement

L'épargne et la capacité d'autofinancement de l'entreprise sont insuffisantes pour combler le besoin de financement requis pour la réalisation d'investissement, ce qui amène l'entreprise généralement à faire appel aux organismes externes.

Donc, pour régler leurs problèmes de financement à moyen et long termes, les entreprises ont le choix dans ce cas, entre deux alternatives, soit<sup>16</sup> :

- Le financement par le recours aux crédits bancaires : généralement les crédits bancaires restent la principale source de financement des PME.
- Le financement par le recours au marché financier (émissions d'actions et d'obligations).

#### A. Les concours bancaires

Le crédit est l'instrument de financement externe préféré aux entreprises, car il permet aux chefs d'entreprises de conserver leurs autonomies de gestion et de décision<sup>17</sup>.

---

<sup>13</sup> J.P. LORRIAUX. << Économie de l'entreprise : fonction-structure-environnement >>. Paris. Edition DUNOD.1991. p .233

<sup>14</sup> E. Cohen. << Gestion financière de l'entreprise et développement financier >>. Édition EDICEF/AUPELF. 1991 p.194.

<sup>15</sup> J. LACHMANN. <<Financer l'innovation des PME >>. Paris. Edition ECONOMICA. 1996. p. 31-33

<sup>16</sup> DAOUDI, Ammar. Financement de la PME dans les pays de maghrib : la garantie financière et le développement de la PME en Algérie. Alger, 11-12 MARS 2009. Format PDF. Colloque Disponible sur : <http://www.ubm.org.tn/upload/pdf/11032009/adaoudi.pdf> (Consulté le: 12/02/2021)

<sup>17</sup> B. BERNARD. << La Diversité économique et mode de financement des PME >>. Paris. Edition l'harmattan. 2001 . p.239-240

Le système bancaire est amené depuis de nombreuses années à intervenir de plus en plus largement dans le financement des PME, que ce soit sous forme de crédit à court terme ou le crédit à moyen et long terme.

### **a) Les crédits à court terme**

On désigne sous le terme des crédits à court terme, l'ensemble des techniques de financement spécialisées relatives aux opérations du cycle d'exploitation et d'autre part, des moyens de financement dont la durée est extrêmement courte, de quelques jours à quelques mois. Ces crédits peuvent être décomposés en deux catégories à savoir<sup>18</sup> : les crédits d'exploitation à objet général et les crédits d'exploitation à objet spécifique.

#### **➤ Les crédits d'exploitation à objet général**

Ils sont constitués essentiellement de : Facilité de caisse, le Découvert et le crédit compagnie.

- **La facilité de caisse**

La facilité de caisse est accordée à l'entreprise lorsqu'elle a besoin de faire face à une gêne momentanée de trésorerie. Elle répond aux besoins de financement dus au décalage des entrées et sorties de fonds, et son remboursement est assuré chaque mois par les rentrées décalées<sup>19</sup>.

- **Le découvert**

Accordé pour une période plus longue (de quelques semaines à quelques mois), le découvert peut être autorisé dans le cas où l'entreprise est en attente d'une rentrée de fond et qu'elle souhaite disposer à l'avance des fonds attendus (par exemple : règlement d'un important marché)<sup>20</sup>.

- **Le crédit compagnie**

Pour différentes raisons, une entreprise peut subir un important décalage entre les dépenses qu'elle règle et les rentrées qu'elle doit avoir. Elle peut avoir ce que l'on appelle une activité saisonnière. C'est ainsi qu'elle peut fabriquer toute l'année et vendre sur une période très courte, ou bien qu'elle ne peut acheter que sur une période très courte (exemple conserverie) pour vendre toute l'année. Le crédit accordé par la banque sera sur la base du

---

<sup>18</sup> BERKAL, Safia. « Les relations banques/ entreprises publiques : portées et limites ».Mémoire de magister. Spécialisé en Gestion des Entreprises, p 15. 2012

<sup>19</sup> B.R. LUC. << Principes de techniques bancaires >>. 22ème éd. Paris. Edition DUNOD. 2002. p. 208

<sup>20</sup> ELAMRY, Ali. Financement des PME au Maroc : contrainte et perspective. [En ligne].Mémoire de Master, spécialisé en audit comptable et financier.p .9.Format PDF. Disponible : sur <http://WWW.memoireonline.com/05/09/2049/m>, (consulté le 13/02/2021)

besoin le plus élevé en montant, et le remboursement se fera au fur et à mesure des ventes compte tenu de la durée de l'opération. Le plus souvent, le crédit compagnie est accordé pour des montants qui varient de mois en mois en fonction des besoins<sup>21</sup>.

### ➤ **Les crédits d'exploitation à objet spécifique**

Ils sont constitués essentiellement de : l'avance sur marchandise, le warrant... destinés à couvrir une opération particulière.

- **L'escompte commercial**

L'escompte est la négociation par l'entreprise de ses créances auprès de la banque, pour en obtenir le financement. Aux termes de cette négociation, la banque effectue en faveur de l'entreprise une avance contre la cession de ses titres de créance sur sa clientèle. Il suppose ainsi, l'existence de titre de créance cessible par l'entreprise. Il s'agit essentiellement de créances de nature commerciale liées aux cycles d'exploitation, et aisément justifiable. Donc le titre cédé est un effet de commerce, engagement de payer à une date déterminée, une somme à l'ordre d'un bénéficiaire désigné au porteur. L'effet de commerce peut revêtir deux formes à savoir la lettre de change ou la traite, où l'engagement de payer est imposé par le créancier à son débiteur, dans la mesure où celui-ci l'accepte, et le billet à ordre où l'engagement de payer est souscrit par le débiteur<sup>22</sup>.

### **b) Les crédits à moyen et à long terme**

L'emprunt à moyen et long terme est la principale source de financement externe des entreprises. C'est ainsi que lorsque l'autofinancement dégagé est insuffisant, le premier réflexe du chef d'entreprise est bien souvent de se tourner vers sa banque<sup>23</sup>.

- **Les crédits à moyen terme**

Le crédit à moyen terme s'inscrit dans la fourchette de deux à sept ans. Il est essentiellement accordé pour l'acquisition de biens d'équipement amortissables entre huit et dix ans. Ce type de crédit permet, en fait, de financer non seulement le matériel et l'outillage,

---

<sup>21</sup> Idem.

<sup>22</sup> G. CECLCE. << L'entreprise et la banque >>. Paris. Édition Banque. 1983 p. 184

<sup>23</sup> M. ALBOUY. << Financement et coût du capital des entreprises >>. 2ème éd. Paris : Edition EYROLLES, 1994, p.115

mais aussi certaines constructions de faibles coûts dont ont besoin les sociétés industrielles. L'octroi d'un crédit à moyen terme entraîne le paiement de commission d'engagement au banquier, tandis que les intérêts sur le crédit ne sont décomptés qu'au fur et à mesure de son utilisation. Il est généralement distribué par les banques de dépôts, les banques d'affaires ou encore les banques de crédits à moyen et long terme<sup>24</sup>.

- **Les crédits à long terme**

Le crédit à long terme s'inscrit dans la fourchette de huit à vingt ans. Il finance des immobilisations lourdes, notamment des constructions. Il se distribue généralement sous forme de prêts mis intégralement à la disposition des emprunteurs par des établissements spécialisés : banques d'affaires, banques de crédits à moyen et long terme, etc... le long terme est financé essentiellement sur des ressources d'emprunts, provenant notamment d'émissions obligataires<sup>25</sup>.

### **B. Crédit-bail:**

Le crédit-bail est une opération par laquelle une entreprise demande à une société financière spécialisée, d'acheter à sa place un bien immobilier ou mobilier et de lui louer ce dernier pendant une période convenue à l'avance. À l'issue de cette période trois solutions s'offrent généralement à l'entreprise :

- Relouer le bien ;
- Le racheter à une valeur résiduelle ;
- Le restituer purement et simplement.

De nombreuses raisons sont généralement avancées pour justifier le recours au crédit bail tel que:

- ✓ Le crédit-bail permet de financer 100% de l'investissement, contrairement à l'emprunt, il préserve ainsi les capacités de financement de l'entreprise ;
- ✓ Le crédit-bail est un financement hors-bilan, il n'alourdit pas le bilan de l'entreprise. En d'autre terme, il préserve la capacité d'endettement de l'entreprise ;
- ✓ Le crédit-bail est une formule plus souple que l'emprunt à long ou moyen terme car il permet notamment d'adapter les équipements de l'entreprise à l'évolution technologique surtout si celle-ci est rapide ;
- ✓ Le crédit-bail permet à l'entreprise de bénéficier d'avantages fiscaux liés à des montages juridiques, sophistiqués et habiles, comme par exemple « l'amortissement des terrains » ;
- ✓ Le crédit-bail peut permettre d'augmenter la rentabilité (bénéfice net/actif économique) de l'entreprise dans la mesure, où les premiers loyers sont parfois inférieurs à la somme des intérêts et des amortissements et que des actifs financés par le crédit-bail n'apparaissent pas dans le bilan. Ainsi, en augmentant le bénéfice

---

<sup>24</sup>F. BOUYACOUB. <<L'entreprise et le financement bancaire>>. Edition CASBAH, Algérie, p. 252.

<sup>25</sup> Ibid., p. 253

net et surtout en diminuant le montant des actifs utilisés (par rapport à l'achat), le crédit-bail amplifie la rentabilité économique ;

- ✓ Enfin, le crédit-bail permet de financer des projets sans que ceux-ci apparaissent sur le budget d'investissement de l'entreprise. Il peut donc permettre d'échapper aux procédures internes liées au budget d'investissement. Mais malgré son rôle important dans le financement des entreprises, il reste toujours une technique de financement d'un coût élevé, surtout pour les petits investissements et réservé aux biens standards ainsi que pour le locataire en rachetant le bien, même pour une valeur résiduelle faible, doit l'amortir à l'issue du contrat.

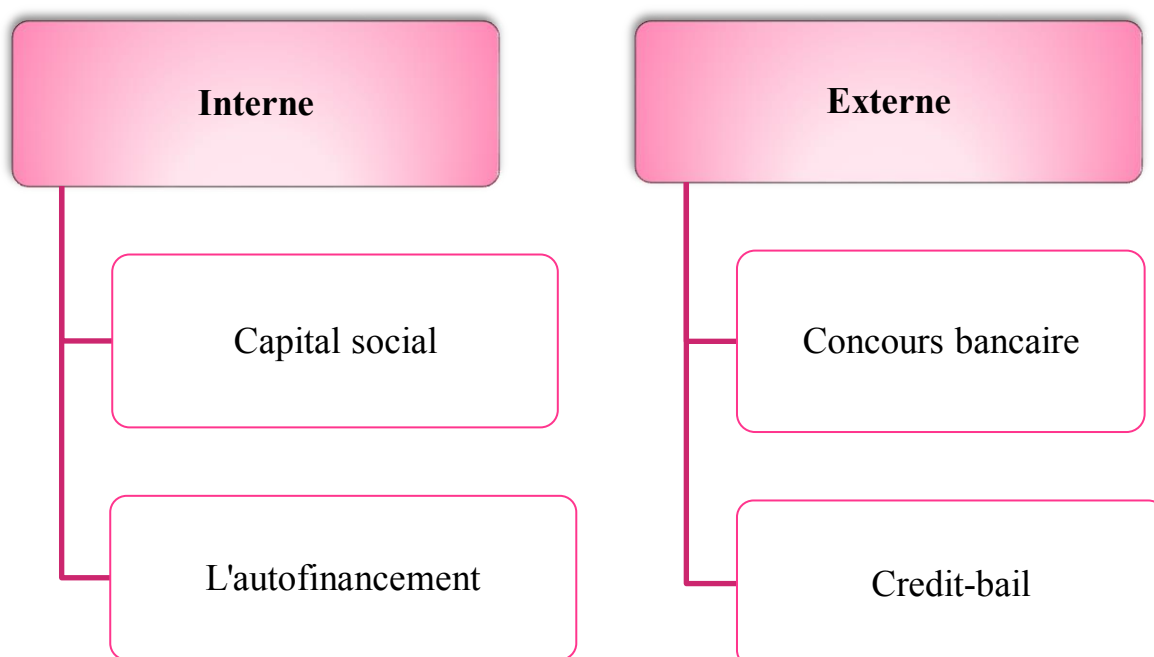
### ➤ **Crédit - bail mobilier**

C'est une opération par laquelle l'entreprise de crédit-bail achète à un fournisseur un bien d'équipement pour le donner en location à son client. L'utilisateur, a des obligations semblables à celles d'un propriétaire en matière d'assurance et d'entretien.

### ➤ **Crédit-bail immobilier**

De par sa nature de longue durée, le crédit bail immobilier présente, outre des caractéristiques générales communes, des caractéristiques particulières, une vente à un prix déterminé au bout d'un certain temps. Cette période d'une durée de douze à vingt cinq ans doit être telle que les loyers permettent la récupération de la rémunération du capital. Les loyers et valeur de rachat sont généralement indexés.

**Figure II.3:** les sources de financement d'une PME.



**Source :** Elaboré par nous-mêmes sur la base des données précédents.

### **Section 2 : spécificités et difficultés du financement des PME en Algérie.**

Le financement des PME présente certaines spécificités ainsi que des difficultés d'accès.

#### **2.1 Les spécificités de financement des PME**

On distingue généralement les aspects suivants : la flexibilité, les aides de l'Etat et la capacité d'adaptation aux aléas de l'environnement.

##### **2.1.1 La flexibilité**

La flexibilité peut être définie comme la capacité de s'adapter rapidement aux variations qualitatives et quantitatives de l'environnement. La capacité d'adaptation à la conjoncture est essentielle, cette qualité se trouve en particulier chez les PME. Cela revient à dire que les grandes entreprises se caractérisent par une certaine rigidité de structure défavorable à l'adaptation rapide au changement, ce sont souvent handicapés et paralysés par leur bureaucratie interne et la longueur de leur communication. Le tissu de la PME réagit à un déséquilibre économique de manières différentes selon des situations respectives des entreprises.

##### **2.1.2 Les aides des Etats**

Compte tenu des insuffisances en termes de ressources des PME et leurs vulnérabilités à la crise, la majorité des Etats subventionnent soit directement ou indirectement leurs PME, ce qui permet la création d'un environnement des affaires favorable aux profits des entreprises de petite dimension (PME).

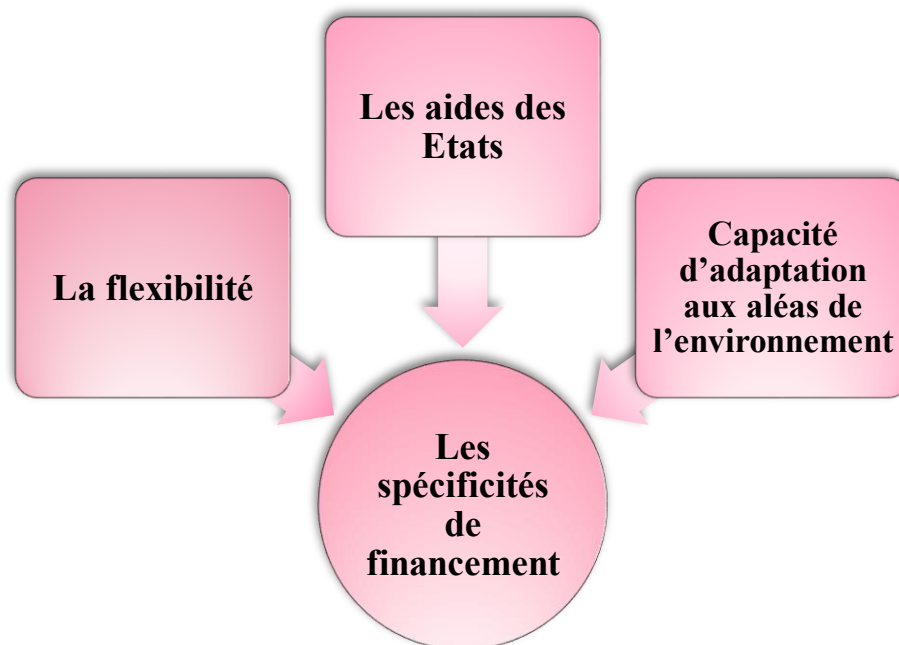
Ces aides de l'Etat peuvent intervenir lors de démarrage et de la montée en compétitivité, ou encore à plus long terme pour permettre les changements structurels nécessaires. Dans la phase de création et de première montée en compétitivité, les PME sont vulnérables, particulièrement du côté de financement, dans les phases de changement structurel elles ont un besoin de soutien en conseils et expertises variés ou encore pour exporter. Mais pour le reste d'élément, les PME doivent le plus souvent être capables de se défendre seules sur le marché libre et avec les moyens qu'elles possèdent, quitte à payer le prix de leurs faiblesses ou leur inefficiences. La meilleure illustration, est les aides attribuées par l'Algérie à travers les différents programmes de soutien : programme d'aides à la création des PME dans le cadre : ANSEJ, ANDI, CNAC et l'aide à l'exportation.

### 2.1.3 Capacité d'adaptation aux aléas de l'environnement

Pour éluder aux contraintes environnementales, les PME peuvent principalement opter pour : l'innovation, la forme réseau ou internationalisation.

- Pour la survie et la croissance, les PME dotée d'une flexibilité exceptionnelle, peuvent profiter du développement important des soutiens publics à l'innovation sur le double plan ; technologique et organisationnel. Selon JULIEN et RAMANGALHY l'innovation provient de tous sorts d'informations complexes et cumulées, souvent impulsées par les clients ou par divers changements dans la matière première, et dans le savoir et le savoir-faire de l'organisation<sup>26</sup>.
- les PME participent également au commerce extérieur. Certes, beaucoup d'entre elles éprouvent des difficultés à maîtriser les réseaux de distribution ou encore n'ont pas la surface financière suffisante pour emprunter sur le marché international des capitaux, mais la souplesse de leurs structures de décision et leur réactivité leur permet très souvent de saisir les meilleures opportunités, notamment sur des marchés où le cycle de vie des produits est court. Dans le secteur de la "high tech", les PME sont parfois les plus innovatrices.

**Figure II.4 :** Les spécificités de financement des PME.



**Source :** Elaboré par nous-mêmes sur la base des données précédents.

---

<sup>26</sup> ANDRE JULIEN. P, RAMANGALAHY. CH : «Réseaux, signaux faible et innovation technologique dans les PME du secteur des équipements de transport terrestre », actes du 6<sup>ème</sup> congrès CIFPME, Montréal, octobre ,2002.

### **2.2 Les difficultés du financement**

Les PME font face à quatre principales contraintes de financement qui accentuent le rationnement financier (ou les difficultés d'accès au financement externe, notamment bancaire) dont elles font objet. Ces contraintes sont<sup>27</sup> :

#### **2.2.1 La difficulté à engendrer des fonds propres**

Les PME ont une difficulté durable à engendrer des fonds propres, l'aspect fondamental de cette contrainte provient du rapprochement de deux logiques nettement différentes, celle de l'entrepreneur (propriétaire dirigeant) et celle des apporteurs de capitaux externes, principalement les banques.

Les PME sont demeurées dépendantes du financement bancaire et ne peuvent bénéficier de la modernisation des systèmes financiers, le rapport de pouvoir banques-PME est demeuré favorable aux banques, alors que ce rapport vis-à-vis des grandes entreprises a évolué de manière défavorable aux banques.

La faiblesse des fonds propres des PME exerce plusieurs effets négatifs quant à leur accès au financement bancaire.

D'une part, apparaît l'émission d'un signal négatif dans la mesure où la faiblesse des fonds propres est interprétée comme une moindre prise de responsabilité de la part de l'entrepreneur- dirigeant. D'autre part, la faiblesse de fonds propres fragilise la situation des entreprises du point de vue de la contrainte de solvabilité, en effet, les entreprises ne disposent pas ni de rôle d'amortisseur des fonds propres compte tenu du caractère discrétionnaire des versements de dividendes, ni de conditions débitrices favorables, compte tenu de la fonction de garantie des fonds propres et du signal positif en termes de situation financière.

#### **2.2.2 La contrainte de production d'information**

Alors que l'économie de XXI siècle est largement fondée sur l'information, les PME ont une contrainte de production d'information plus élevée relativement aux entreprises. Généralement, cette contrainte repose sur trois (03) principaux fondements, à savoir :

- Défaut d'expertise lie à un capitalisme davantage familial que managérial ;
- Défaut d'accès aux marchés financiers producteurs d'informations publiques ;
- Absence de rating (notation) spécialisées dans l'appréciation des situations financières des PME. Liée à l'insuffisance des fonds propres qui pourraient

---

<sup>27</sup> HACHEMI Nadia, MEZAGUER Tassadit, La problématique et les contraintes de financement bancaire des PME en Algérie, mémoire de master, spécialité Monnaie finance et banque. p33 Format PDF (consulté le 10/02/2021)

servir de garantie, cette contrainte conduit les intermédiaires financiers soit à rationner quantitativement les demandes de prêts des PME, soit à avoir un comportement standardisé peu compatible avec l'absence d'expertise financière de la PME.

### **2.2.3 La contrainte de temporalité par l'effet réputation**

L'effet réputation caractérise cette troisième contrainte des PME : la contrainte de temporalité. Cette dernière revêt deux formes principales liées

✓ D'une part, l'établissement d'une relation de la clientèle permet à la banque de capter les informations pertinentes concernant ses débiteurs. Dans cette perspective, les entreprises (PME) émettent un signal positif aux autres agents financiers par ce que les firmes de qualité élevée sont, « informationnellement capturées ». Or la relation de clientèle s'inscrit dans la durée, ce qui empêche les entreprises jeunes (PME en création) et souvent innovantes d'en bénéficier.

✓ D'autre part, l'absence répétée de défaut de paiement de l'entreprise (PME) lui permet de bénéficier de période en période de taux d'intérêt plus bas par rapport aux taux supportés par les nouveaux emprunteurs. C'est-à-dire, « avec un horizon temporel long. La réputation devient elle-même un actif doté de valeur, où la rémunération relative du projet risqué décline par rapport au projet sûr et profitable »<sup>28</sup>. Ainsi, non seulement les entreprises jeunes ne peuvent bénéficier de l'effet réputation, mais en outre cet effet tend à privilégier à nouveau les comportements routiniers plus sécurisants (aversion au risque de la part des (PME)).

### **2.2.4 La contrainte liée à la spécificité d'une partie des actifs de la PME**

Les PME subissent une contrainte liée à la spécificité d'une partie de leurs actifs. Un actif spécifique a deux caractéristiques fondamentales :

- Sa négociabilité est faible dans la mesure où son marché secondaire est très peu liquide.
- L'actif spécifique est peu susceptible de servir de garantie en raison de sa liaison intrinsèque à la PME considérée. Son degré de transférabilité est par nature limité.

De ce fait, le contrat optimal de financement, qui limite les coûts de transaction repose sur un financement de l'innovation interne ou par appel aux marchés. Les intermédiaires financiers externes sont peu incités à s'engager dans le financement de tels actifs spécifiques. En effet, les contrats de dette spécifient des engagements a priori, déterminés sous la forme de

---

<sup>28</sup> J.P ALLEGRET. « La banque et le risque PME ». Edition *Busines & Economics* 2001. p 17.

## *Chapitre II : le financement des PME.*

---

règles inscrites à l'avance, qui sont peut comptables avec l'incertitude pesant sur les variables caractéristiques des actifs considérés et surtout sur leur perspective de liquidation<sup>29</sup>.

---

<sup>29</sup> MADOUCHE.Y :« la problématique d'évaluation du risque de crédit des PME par la banque en Algérie », thèse de magister, p.p. 118-121.

### **Conclusion**

A la fin de ce chapitre, on peut dire que les PME disposent de diverses sources de financement qui leur permettent de faire face à leurs activités et à répondre à des besoins de financement à court, moyen et long terme. Le crédit bancaire est la source la plus couramment utilisée. Malgré l'importance et la spécificité des PME pour la création d'emplois et la création de valeur ajoutée et les moyens et sources de financement mises à leur disposition, celles-ci rencontrent toujours des difficultés à assurer leur survie et leur développement. D'où la nécessité de soutiens plus conséquents pour ces entreprises.

**Chapitre III :**  
***Le financement des PME dans le  
contexte du covid-19***

### **Introduction**

Nous vivons aujourd'hui une crise sanitaire aigue due à une infection sévère du Covid-19 qui a touché l'économie dans son ensemble depuis février 2020. Plusieurs entreprises publiques et privées sont impactées directement ou indirectement par cette pandémie soit négativement (arrêt total ou partiel du travail, baisse de productivité...) ou positivement : utilisation de nouvelles technologies, réorganisation du travail, nouvelles stratégies, changement d'habitudes, etc.).

Le Covid-19 a bouleversé les modes de vie, a mis à l'arrêt la machine industrielle mondiale, redistribué les cartes et rappelé aux décideurs du monde entier l'importance des solidarités internationales.

L'Algérie n'échappe pas à cette sentence. À cause de cette pandémie qui a bouleversé le monde entier, toutes les productions du pays tournent au ralenti tandis que les établissements spécialisés dans le secteur des services notamment le tourisme ont vu leur activité stagner. Les entreprises algériennes tirent la sonnette d'alarme car elles se trouvent aujourd'hui confrontées à un changement déclenché par cette crise sanitaire et l'impact de cette dernière sur leur activité.

Pour cela Les autorités algériennes viennent de prendre des mesures destinées à soulager la trésorerie des entreprises en cette période de ralentissement significatif de l'économie. C'est sur ces mesures que portera notre attention dans le cadre de notre travail de recherche.

L'objectif est de mettre en lumière les effets directs de cette pandémie sur l'activité économique des petites et moyennes entreprises ainsi que les mesures d'assouplissement et de soutien adoptées par les pouvoirs publics pour soutenir les entreprises impactées financièrement par la crise sanitaire.

Dans ce chapitre troisième, nous allons étudier le financement des PME dans le contexte du Covid-19. Deux sections seront présentées dont la première portera sur l'analyse de l'impact de la pandémie du covid-19 sur les entreprises algériennes particulièrement PME, et la deuxième section traitera des différentes mesures bancaires en faveur des PME, en se basant sur leur portée et limites.

### **Section 1 : l'impact de la pandémie du covid-19 sur l'économie**

En décembre 2019, un nouveau type de coronavirus SARS (Covid-19) a fait son apparition en Chine dans la province du Hubei et s'est ensuite diffusé à l'échelle mondiale sur tous les continents. Afin de contenir la contamination et la propagation du virus qui a déjà fait de nombreuses victimes, les autorités de pratiquement tous les pays du monde ont pris une série de mesures qui peuvent avoir un impact sur les déplacements des personnes physiques ainsi que sur les flux d'exportations vers ces pays<sup>30</sup>

#### **1.1 L'impact de covid 19 sur la croissance économique**

La pandémie Covid-19 a frappé l'Algérie au moment de la formation d'un nouveau gouvernement chargé d'opérer des changements sur le plan économique et de rééquilibrer les finances publiques.

Malgré des efforts soutenus et d'importantes sommes consacrées à la lutte contre la pandémie qui sont de l'ordre de 3,7 milliards de dinars, l'économie nationale a dû faire face à un autre choc qui la guettait, celui de la chute drastique des prix du pétrole, ce qui a compliqué davantage la situation économique et sociale du pays<sup>31</sup>.

##### **1.1.1 Baisse de la production**

Analysant la situation en Algérie, la Banque mondiale a souligné les incidences graves qu'ont subies le marché de l'emploi et la croissance. Ainsi, à «l'approche du deuxième trimestre de 2020, l'élan économique est resté faible avec, au premier trimestre de 2020, une contraction de 3,9% de l'activité économique en glissement annuel».<sup>32</sup>

Le secteur de l'énergie a observé une baisse de 6,8% au 2ème trimestre de l'année en cours, par rapport à la même période de l'année dernière, a indiqué l'ONS.

Les Hydrocarbures ont reculé de 8,5%. Ce repli s'explique, essentiellement, par une chute de 10% de la production dans la branche "pétrole brut et gaz naturel" et une baisse de 6,4% dans celle de "liquéfaction du gaz naturel" et de 4,3% dans le "raffinage de pétrole".

Les industries sidérurgiques, métalliques, mécaniques, électriques et électroniques (ISMME) ont baissé de 54,9%. Plusieurs activités ont accusé des chutes de leur production, notamment, la fabrication des biens intermédiaires métalliques, mécaniques et électriques, celle des biens d'équipement mécanique ainsi que la sidérurgie et transformation de la fonte et acier. Les industries chimiques ont enregistré également une baisse de 14,3%.

La production industrielle des textiles a enregistré aussi une variation négative, avec -26,6%, alors que les industries des bois et papier ont reculé de 37%, en raison de la baisse

---

<sup>30</sup> <https://www.awex-export.be/fr/plus-d-infos/actualites/quel-est-l-impact-du-covid-19-pour-les-entreprises-et-le-commerce-international> (consulté le 28/02/2021)

<sup>31</sup> Article sur <https://www.elwatan.com> 01-2021 (consulté le 04/01/2021)

<sup>32</sup> <https://www.arabnews.fr/node/53746/mosa%C3%AFque> (consulté le 07/03/2021)

### ***Chapitre III : Financement des PME dans le contexte du covid-19***

constatée dans des activités relevant du secteur, notamment, l'industrie de l'ameublement et la menuiserie générale<sup>33</sup>.

Quant à la production des industries des cuirs et chaussures, elle a chuté de 54,7%, enregistrant une baisse pour le 2ème trimestre successif. Cette tendance est perceptible tant au niveau des biens intermédiaires -60,6% que des biens de consommation -42,4%.

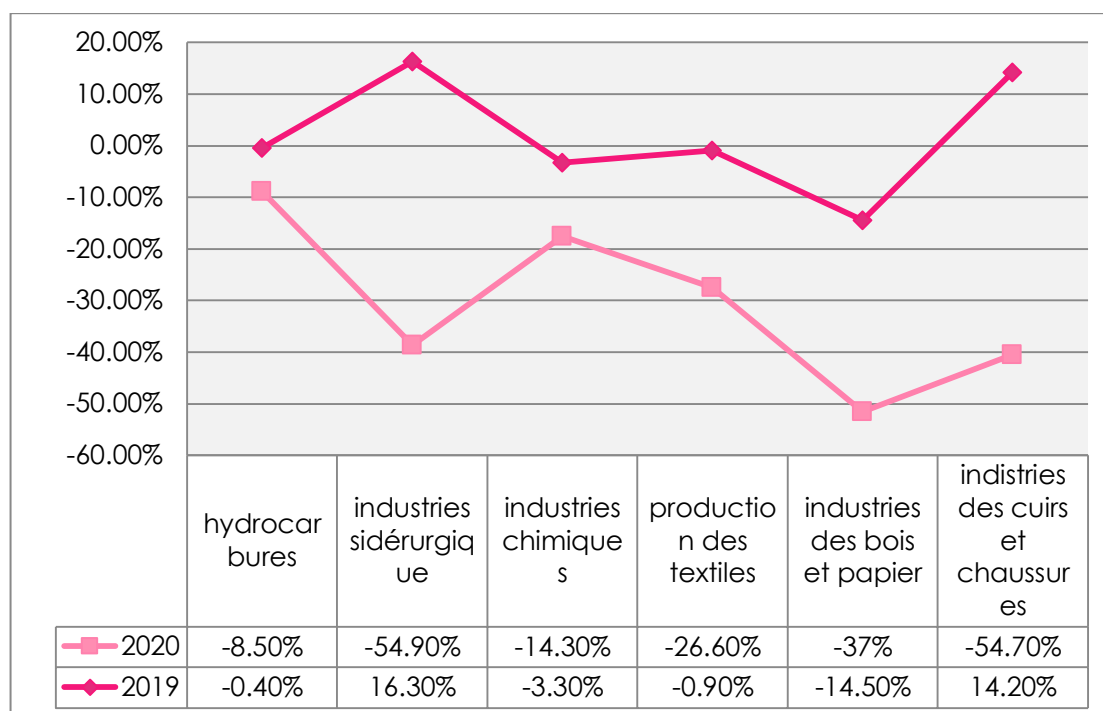
***Tableau III.1 : évolution de la production dans le secteur de l'industrie***

<b>Secteur</b>	<b>Années</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
<b>industriel</b>			
<b>Hydrocarbures</b>		<b>-0,4%</b>	<b>-8,5%</b>
<b>Industries sidérurgiques</b>		<b>+16,3</b>	<b>-54,9%</b>
<b>Industries chimiques</b>		<b>-3,3%</b>	<b>-14,3%</b>
<b>La production des textiles</b>		<b>-0,9%</b>	<b>-26,6%</b>
<b>Industries des bois et papier</b>		<b>-14,5%</b>	<b>-37%</b>
<b>Industries des cuirs et chaussures</b>		<b>+14,2%</b>	<b>-54,7%</b>

**Source :** réalisé à partir des données du texte précédent.

<sup>33</sup> Article, <https://www.aps.dz/economie/> (consulté le 04/02/2021)

**Figure III.1 :** l'évolution de la production dans le secteur de l'industrie.



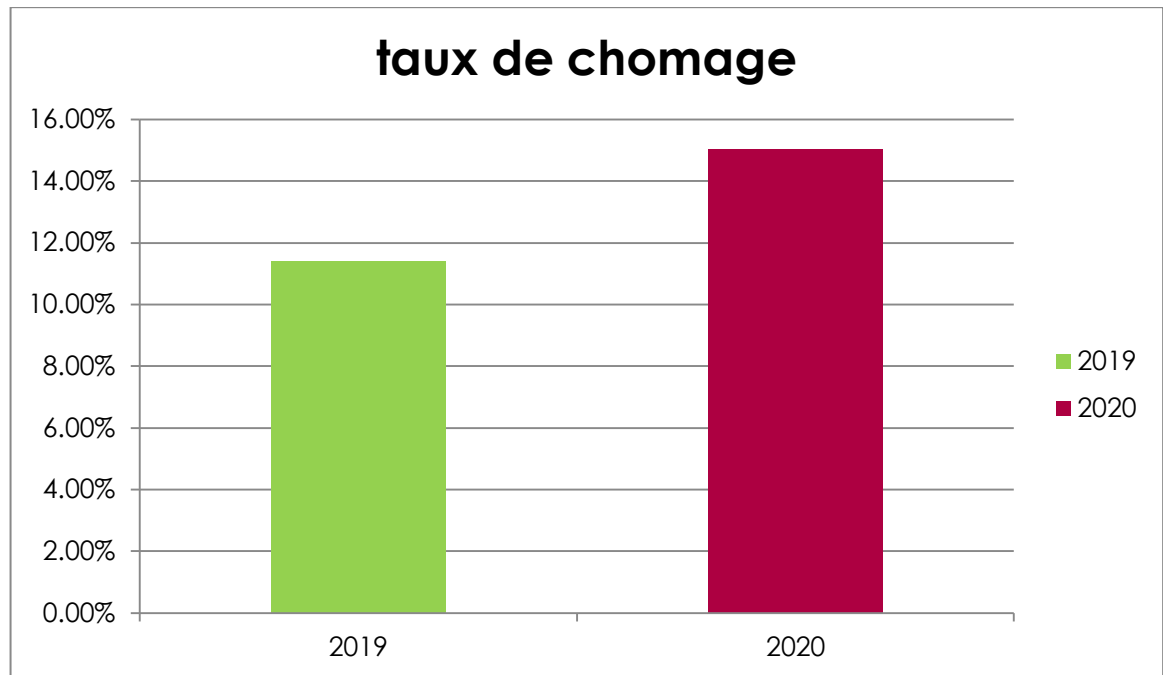
**Source :** réaliser a partir des données du tableau précédent

### 1.1.2 Hausse du chômage

Selon les statistiques, le taux de chômage a dépassé la barre des 14% au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre de 2020 en Algérie. Une enquête du ministère du Travail a révélé l'impact négatif significatif de la pandémie de Covid-19 sur le marché de l'emploi. Les données préliminaires révèlent qu'environ 334 000 Algériens ont enregistré une baisse de leur nombre d'heures de travail, 53 000 se sont retrouvés au chômage de façon temporaire ou permanente et 180 000 ont subi des retards dans le paiement de leurs salaires.

Les secteurs les plus touchés étaient les transports, le tourisme, la restauration, l'hôtellerie, l'artisanat, l'énergie et le commerce de détail et de gros. En parallèle, le marché de l'emploi a fait face à une baisse de l'offre de main-d'œuvre, le nombre des demandeurs d'emploi chutant de 67 672 en janvier 2020 à 8579 en avril 2020.

**Figure III.2** : taux de chômage en Algérie en 2020.



**Source** : ONS (office national des statistiques)

### 1.2 L'impact de Covid - 19 sur les entreprises

La crise du coronavirus a puissamment mis en lumière les défaillances de l'économie nationale et ses fragilités.

Selon la presse nationale qui a repris les chiffres d'une enquête réalisée par le ministère du Travail, environ 200 000 travailleurs se sont retrouvés sans ressources, 50 000 autres ont perdu définitivement ou provisoirement leurs postes d'emploi, et près de 180 000 salariés ont subi un retard dans le versement de leurs salaires durant la période de l'épidémie.

La pandémie a détruit en partie l'économie algérienne comme c'est le cas dans beaucoup d'autres économies, des postes d'emploi incertains et a freiné considérablement toutes les nouvelles embauches. Les aides financières que propose le gouvernement sont a priori insuffisantes et ne peuvent pas éviter la disparition de milliers de petites entreprises qui étaient souvent nourries par une dépense publique colossale permise par les revenus pétroliers exceptionnels des années 2000-2019.

La soudaine paralysie économique due au confinement a fragilisé terriblement les entreprises déjà en difficultés de trésorerie. Les petites entreprises ont subitement vu leurs dépenses augmenter et leurs chiffres d'affaires baisser lourdement. Dans une étude qui date de mois d'avril 2020, le cabinet de conseils Business Academy Evidencia a indiqué que les PME-TPE étaient les plus touchées par la crise sanitaire, puisque 2% de ces entreprises ont licencié au moins la moitié de leurs salariés et connu une baisse de 60% de leur chiffre d'affaires.

### **1.3 L'impact sur le secteur de transport**

Les entreprises publiques algériennes ont subi d'importantes pertes de revenus en raison de la pandémie de COVID-19, en particulier dans les secteurs des transports et de l'énergie. L'arrêt des déplacements internationaux, régionaux et intra-urbains a entraîné des pertes importantes pour les entreprises publiques actives dans le secteur des transports.

Le déficit d'Air Algérie est estimé à 271 millions de dollars à la fin de 2020 (si on exclut les demandes potentielles de remboursement des billets non utilisés) et celui de Tassili Airlines à 800 millions de dinars par mois<sup>34</sup>.

Les prestataires de services de liaison par ferries (Groupe algérien de transport maritime, GATMA) et par le train (Société nationale des transports ferroviaires, SNTF) ont tous deux essuyé une perte de 50 % de leur chiffre d'affaires, et le système de transport public urbain et suburbain (Entreprise de transport urbain et suburbain d'Alger, ETUSA) a perdu 30 % de ses revenus. Entreprise métro d'Alger (EMA) a enregistré des pertes de revenus de 7 millions de dollars EU entre le 22 mars et le 16 juillet à travers six wilayas<sup>35</sup>

Les restrictions touchant les voyages internationaux et intérieurs ont entraîné des pertes de revenus estimées à 27 milliards de dinars par mois dans les secteurs de l'hôtellerie privée et des agences de voyages et de tourisme<sup>36</sup>.

---

<sup>34</sup>Article, [www.ELWatan.com](http://www.ELWatan.com), consulté le (15/07/ 2020)

<sup>35</sup> Article sur le Journal « Le Maghreb », aout 2020 (consulté le 06/01/2021)

<sup>36</sup> Article sur <https://www.algerie-eco.com/> juillet 2020 (consulté le 20 mars 2021)

## ***Chapitre III : Financement des PME dans le contexte du covid-19***

***Tableau III.2 : les pertes dans le secteur du transport en 2020.***

<b>Secteur du transport</b>	<b>Air Algérie</b>	<b>Tassili Airlines</b>	<b>Transport maritime GATMA</b>	<b>SNTF</b>	<b>ETUSA</b>	<b>EMA</b>
<b>Les déficits (2020)</b>	<b>271 millions de dollars</b>	<b>800 millions de dinars/mois</b>	<b>Perte de 50% du CA</b>	<b>Perte de 50% du CA</b>	<b>Perte de 30% de ses revenus</b>	<b>7 millions de dollars</b>

**Source :** Elaboré par nous-mêmes à partir des données du texte précédent.

### **1.4 L'impact sur le secteur de l'énergie**

Pour les entreprises publiques actives dans le secteur de l'énergie, les autorités ont signalé des pertes de 10 milliards de dollars EU pour Sonatrach, de 324 millions de dollars pour Naftal, et de 142 millions de dollars pour Sonelgaz entre janvier et septembre 2020<sup>37</sup>.

***Tableau III.3 : les pertes dans le secteur de l'énergie en 2020.***

<b>Secteur de l'énergie</b>	<b>Pertes en 2020</b>
<b>Sonatrach</b>	<b>10 milliards de dollars</b>
<b>Naftal</b>	<b>324 millions de dollars</b>
<b>Sonelgaz</b>	<b>142 millions de dollars</b>

**Source :** Elaboré par nous-mêmes à partir des données du texte précédent.

Concernant le secteur privé, Environ 17 % des entreprises ont signalé que 100 % de leur chiffre d'affaires était affecté par les conséquences de la pandémie de COVID-19. Plus de 56 % des chefs d'entreprise interrogés ont déclaré être incapables de faire face à leurs

<sup>37</sup> Algérie note de conjoncture « traverser la pandémie du covid-19, engager les réformes structurelles » automne 2020, PDF, page 13

obligations fiscales et 61 % avoir besoin d'un financement urgent pour honorer leurs engagements financiers, tels que le paiement des salaires des employés ou de leurs congés.

Le secteur bancaire lui non plus n'a pas été épargné. Il souffre d'un manque flagrant de liquidité, notamment des banques publiques, où elle a considérablement diminué au cours du premier semestre de 2020. La baisse est provoquée par la diminution des revenus des hydrocarbures.

### **1.5 L'impact sur les assurances**

Le marché national des assurances continue de subir les contrecoups d'une double crise économique et sanitaire, à l'image de la sphère économique et sociale dont il est le soubassement. Au premier semestre 2020, il a enregistré une régression (-12,5%) de son chiffre d'affaire, par rapport à la même période de l'année écoulée, due essentiellement aux répercussions de la crise sanitaire (pandémie de la Covid-19) qui a eu un impact certain (perte de 10,1 milliards de DA de son chiffre d'affaires).

- Les Assurances de dommages (AD), qui constituent 85,6% du total du marché des assurances, ont toutes été fortement impactées par la Covid-19
  
- Les Assurances de personnes (AP) ne sont pas en reste, étant donné qu'elles ont connu, elles aussi, d'importantes régressions à l'exception de la «prévoyance collective » qui augmente de 9,6%<sup>38</sup>.

## **Section 2 : Les mesures bancaires en faveur des PME**

La Banque d'Algérie a pris des mesures d'ordre de politique monétaire pour desserrer la contrainte monétaire en vue de faciliter le financement des entreprises particulièrement les PME, qui ont eu à subir des pertes d'activité importantes du fait de la Covid-19.

### **2.1 Principales mesures prises par la Banque d'Algérie**

La Banque d'Algérie (BA) a pris une nouvelle décision et des mesures pour faire face au souci de manque de liquidité dont souffrent les banques.

---

<sup>38</sup> Abdelhakim Benbouabdellah, 2020, « Vulnérabilités et résiliences », *Revue de L'assurance*, N°30, 3 pages.

L'instruction n° 05-2020 du 6 avril 2020 a ciblé les mesures suivantes :

### **2.1.1 Abaissement du taux des réserves obligatoire**

L'abaissement du taux des réserves obligatoires (TRO) de 12% à 2%, vise essentiellement à libérer encore une fois de la liquidité au profit des banques afin qu'elles puissent faire face aux demandes de crédit émanant des entreprises notamment celles les plus touchées par la Covid-19.

«Les réserves obligatoires des banques sont constituées sur l'ensemble de leurs exigibilités collectées et/ou empruntées en dinars et des exigibilités liées à des opérations de hors bilan, à l'exception des exigibilités envers la Banque d'Algérie», ainsi que l'assiette des réserves obligatoires comprend les dépôts en dinars de toute nature, à savoir les dépôts à vue, à terme, ou dépôts préalables à l'importation, ou encore les livrets et dons d'épargne, les bons de caisse ou autres<sup>39</sup>.

La BA a eu à relever à plusieurs reprises le taux des réserves obligatoires en tant qu'instrument monétaire contre les effets du financement non conventionnel.

Ce taux était de 4% en 2017, passant à 8% en 2018 puis 12% en 2019. Aujourd'hui, ce taux est ramené à 8%. Cela signifie que l'Institut d'émission cherche à modifier la position de liquidité des banques entraînant la variation de leur comportement sur le marché interbancaire quant à l'offre et la demande. En d'autres termes, il y a incitation des banques à octroyer plus de crédits aux agents économiques<sup>40</sup>»

Avec l'apparition de la pandémie le (COPM) a décidé de réduire le taux des réserves obligatoire quatre fois en une année :

Le 15 mars 2020 le taux des réserves obligatoire a été réduit de 10% à 8%

Début mai 2020 le taux des réserves obligatoire a été réduit de 8% à 6% ensuite de 6% à 3% ; enfin de 3% à 2% à compter du 15 février 2021.

### **2.1.2 Assouplissement des règles prudentielles**

Au vue de la conjoncture sanitaire actuelle, la Banque d'Algérie a émis une instruction n° 05/20 instaurant des mesures exceptionnelles d'allègement de certaines dispositions

---

<sup>39</sup> Nadjia Bouaricha, 17 mars 2020, « Pour relancer l'économie : La Banque d'Algérie abaisse le taux directeur et le taux de réserve obligatoire », El Watan

<sup>40</sup> Idem

prudentielles applicables aux banques et établissements financiers<sup>41</sup>, ses mesures d'allègement applicables aux banques portent sur :

- Le seuil minimum du coefficient de liquidité, fixé par les dispositions de l'article 03 du règlement N°2011/04 du 24 mai 2011 portant identification, mesure, gestion et contrôle du risque de liquidité des banques et des établissements financiers, est réduit de 100% à 60%.
- Les banques et les établissements financiers sont dispensés de l'obligation de constitution du coussin de sécurité, fixé par les dispositions de l'article N° 04 du règlement n° 2014-01 du 16 février 2014 portant coefficients de solvabilité applicable aux banques et aux établissements financiers à 2,5%.

### **2.1.3 Abaissement du taux d'intérêt directeur**

Le comité des Opération de Politique Monétaire (COPM) de la banque d'Algérie a décidé d'abaisser de 25 points de base (0,25%), le taux directeur pour le fixer à 3,25% pour le premier semestre 2020, puis ensuite à 3% pour le second semestre. Il est toujours à 3% en 2021.

La baisse du taux directeur a pour objectif, d'«assurer l'ancrage des taux d'intérêt du marché monétaire interbancaire sur le premier taux d'intérêt».

### **2.1.4 Facilité de refinancement des banques**

Le relèvement du seuil de refinancement des titres publics négociables, comme suit<sup>42</sup> :

- Echéances résiduelles inférieures à 1 an : de 90% à 95%.
- Echéances résiduelles de 1 an à inférieures à 5 ans : de 80% à 90%
- Echéances résiduelles égales ou supérieures à 5 ans : de 70% à 85%.

## **2.2 Mesures prises par l'ABEF**

En sus des mesures adoptées par la Banque d'Algérie, l'Association professionnelle des Banques et des Etablissements Financiers, « ABEF » est venue consolider le dispositif tendant à l'accompagnement de la clientèle des banques et établissements financiers durant la pandémie du covid-19.

En effet, selon le communiqué de presse publié le 8 avril 2020, l'ABEF a instauré un panel de mesures d'accompagnement des clients de banques et établissements financiers,

---

<sup>41</sup> Impacts réglementaires et financiers du covid-19 sur l'activité des sociétés Algériennes, page 11, Edition KPMG, 2020

<sup>42</sup> Comité des Opérations de Politique Monétaire (COPM) Communiqué de presse, 2020

### ***Chapitre III : Financement des PME dans le contexte du covid-19***

notamment par la protection des entreprises et de l’outil de production. Ces mesures qui ont été contenues dans l’instruction n° 05-2020 du 6 avril 2020 sont maintenues dans le cadre de la poursuite du soutien en faveur des entreprises à l’effet de réduire les répercussions de la pandémie sur leur activité<sup>43</sup>.

Dans ce cadre, les banques et établissements s’engagent à étudier la situation individuelle de chaque client (particuliers, professionnels, TPE, PME/PMI, grandes entreprises, etc....) dans le but de prendre les mesures les plus appropriées à chaque situation. Ces mesures se présentent comme suit :

- Reporter le paiement des tranches de crédits arrivant à échéance ;
- Ou procéder au rééchelonnement des créances de la clientèle impactée par la conjoncture induite par la pandémie de Covid-19,
- Poursuite des financements en faveur des clients qui bénéficient déjà des mesures de report ou de rééchelonnement des créances.

***Figure III.3 : Les mesures bancaires de facilitation du financement des PME.***



**Source :** KPMG

<sup>43</sup> Article sur [www.elwatan.com](http://www.elwatan.com) consulté le (03-04-2021)

### **Conclusion**

En raison du double choc causé par la pandémie de COVID-19, l'Algérie a enregistré une contraction économique majeure en 2020. La consommation privée et l'investissement ont chuté en raison du ralentissement de l'activité économique dû aux confinements, aux pertes d'emplois, et à l'augmentation attendue de l'épargne de précaution.

Cependant, l'impact de l'ensemble de ces mesures d'ordre monétaire reste limité dans le temps car le problème de fond que rencontre le système bancaire et financier est plus profond.

Les déficits extérieur et budgétaire ont augmenté en 2020, incitant la Banque d'Algérie à procéder à une dépréciation de la monnaie nationale afin de réajuster en partie ces déficits.

# *Conclusion générale*

## *Conclusion générale*

---

### **Conclusion générale**

En guise de conclusion, nous rappelons que l'objet de notre recherche est de mettre en avant les différentes mesures de facilitations accordées par les banques aux entreprises au sein de la pandémie covid-19.

En abordant cette étude, nous tenons à déduire les synthèses suivantes :

La PME algériennes est considérée comme un moteur de l'économie grâce à sa contribution au développement économique, de création d'emplois, de valeur ajoutée et de chiffre d'affaire.

Les PME algériennes étant en générale à caractère individuel ou familial et donc tenant fortement à leur indépendance, trouvent, en cas d'insuffisance d'autofinancement, que le financement bancaire, le mieux adapté a leurs besoins.

Aussi, parmi les différentes sources de financement auxquelles les PME peuvent faire appel, le crédit bancaire reste la principale source de financement de l'activité d'un nombre important de ces entreprises. En effet, les banques à leur clientèle de PME une panoplie de crédits qui répondent parfaitement aux différents besoins de financement qu'elles rencontrent. Le choix de la formule de financement dépend du besoin en question et de son coût.

La pandémie de Covid-19 constitue un évènement non anticipé qui a causé une forte perturbation de l'activité économique à l'échelle planétaire. L'Algérie, comme la plupart des pays du monde, a subi, suite à cette pandémie, de fortes conséquences sur le plan socioéconomique.

En effet, plusieurs secteurs sont touchés particulièrement les PME du fait de leur fragilité sur le plan financier.

Ainsi, face à ce choc exogène imprévu, la mise en place d'un plan anti-pandémie est primordiale pour que les PME puissent traverser la crise sans faire faillite, alors que leur chiffre d'affaires chute sensiblement par perte d'activité, et que leurs dettes et leurs charges s'accumulent.

Sous cet angle, des mesures ont été présentées par les banques pour permettre à ces entreprises de surmonter cette crise.

Malgré ces mesures temporaires en faveur des PME, les opérateurs économiques sont dans l'attente de la stabilité et une relance économique qui leur permettra de retrouver une nouvelle cadence d'activité et renouer avec la rentabilité de leurs projets. En attendant, ils restent exposés aux différents risques qu'engendre le recul de leur rythme de production. Aussi, on constate qu'un grand nombre de PME sont au bord du dépôt de bilan (faillite) car on ne s'attendait pas que la pandémie aller durer dans le temps et que son évolution reste encore incertaine. Ceci ne fait qu'aggraver la situation économique et financière, faisant en sorte que les mesures prises par la Banque d'Algérie au tout début de la crise sanitaire soient devenues largement insuffisante pour juguler la récession économique qui s'est installée en Algérie.

# *Bibliographie*

# Bibliographie

## Ouvrages

- B. BERNARD. << La Diversité économique et mode de financement des PME>>. Paris. Edition l'harmattan. 2001
- B.R. LUC. << Principes de techniques bancaires >>. 22ème éd. Paris. Edition DUNOD. 2002
- E. Cohen. << Gestion financière de l'entreprise et développement financier>>. Édition EDICEF/AUPELF. 1991
- E. Ginglinger. << Gestion financière de l'entreprise, édition Dalloz, 1991.
- E. MANCHON. <<Analyse bancaire de l'entreprise >> .5ème édition. Ed. Economica, paris, 2001.
- F. Bancel. << Les choix d'investissement, méthodes traditionnelles>>. Édition Economica. 1995.
- F. BOUYACOUB. <<L'entreprise et le financement bancaire>>. Edition CASBAH, Algérie
- G. CECLCE. << L'entreprise et la banque>>. Paris. Édition Banque.1983
- J. LACHMANN. <<Financer l'innovation des PME>>. Paris. Edition ECONOMICA. 1996
- J.P ALLEGRET. « La banque et le risque PME ». Edition Busines & Economics 2001
- J.P. LORRIAUX. << Économie de l'entreprise : fonction-structure-environnement>>. Paris. Edition DUNOD.1991
- M. ALBOUY. << Financement et coût du capital des entreprises >>. 2ème éd. Paris : Edition EYROLLES, 1994,
- N. LEVRATTO. << Les PME, Définition, rôle économique et politiques publiques, préface de Marie Estimé >>
- N. Mourgues. << Le choix des investissements dans l'entreprise>>. Édition Economica. 1994.
- P. Rousselot. J-F Verdié << La gestion de la trésorerie >>. 2e édition Dunod. 1999
- P.J. André. « La PME bilan et perspective ».1994
- R.Wetterwulge, « La PME une entreprise humaine » . Ed. De Boeck.Paris.1998

## Article et revue

- Abdelhakim Benbouabdellah, 2020, « Vulnérabilités et résiliences », *Revue de L'assurance*, N°30
- Article, <https://www.aps.dz/economie/>

## Article de presse

- Article, www. EL Watan.com
- Article sur le Journal « Le Maghreb », aout 2020
- Article sur <https://www.algerie-eco.com/> juillet 2020
- Nadja Bouaricha, 17 mars 2020, « Pour relancer l'économie : La Banque d'Algérie abaisse le taux directeur et le taux de réserve obligatoire », El Watan
- Article sur <https://www.elwatan.com> 01-2021

## Mémoire et thèse

- BERKAL, Safia. « Les relations banques/ entreprises publiques : portées et limites ».Mémoire de magister. Spécialisé en Gestion des Entreprises, p 15. 2012
- DAOUDI, Ammar. Financement de la PME dans les pays de maghrib : la garantie financière et le développement de la PME en Algérie. Alger, 11-12 MARS 2009. Format PDF. Colloque Disponible sur : <http://www.ubm.org.tn/upload/pdf/11032009/adaoudi.pdf> (Consulté le: 12/02/2021)
- ELAMRY, Ali. Financement des PME au Maroc : contrainte et perspective.[en ligne].Mémoire de Master, spécialisé en audit comptable et financier.p .9.Format PDF. Disponible : sur <http://WWW.memoireonline.com/05/09/2049/m>, (consulté le 13/02/2021)
- HACHEMI Nadia, MEZAGUER Tassadit, La problématique et les contraintes de financement bancaire des PME en Algérie, mémoire de master, spécialité Monnaie finance et banque. p33 Format PDF (consulté le 10/02/2021)
- MADOUCHE.Y :« la problématique d'évaluation du risque de crédit des PME par la banque en Algérie », thèse de magister

## Site internet

- <https://www.arabnews.fr/node/53746/mosa%C3%AFque>
- <https://www.awex-export.be/fr/plus-d-infos/actualites/quel-est-l-impact-du-covid-19-pour-les-entreprises-et-le-commerce-international>

## Journal officielle

- La loi90-10 du 14/04/1990relative à la monnaie et au crédit
- La loi91-37 du 19/02/1991 portant la libération du commerce extérieure
- Article 4 de La loi de 01-18 du 12 décembre 2001, portant la loi d'orientation sur la promotion de la PME

## **Bulletin d'information**

- Bulletin d'information statistique de l'entreprise N°34
- Bulletin d'information statistique de l'entreprise N°35
- Bulletin d'information statistique de l'entreprise N°36

## **Autres**

- Comité des Opérations de Politique Monétaire (COPM) Communiqué de presse, 2020
- Algérie note de conjoncture « traverser la pandémie du covid-19, engager les réformes structurelles » automne 2020
- CONFEDERATION GENERALE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES. Définition permanente. Service de documentation, 1983
- Impacts réglementaires et financiers du covid-19 sur l'activité des sociétés Algériennes, Edition KPMG, 2020

# *Annexes*

### **Annexe 01 :**

- I- L'autofinancement
  - a. Avantages.
  - b. Inconvénients.

### **Annexe 02 :**

- I- INSTRUCTION N° 02-04 DU 13 MAI 2004
  
- II- INSTRUCTION N°05-2020 DU 06 AVRIL 2020,

### **Annexe 03 :**

- I- Mesures prise par le Gouvernement pour faire face aux défis sociaux liés au COVID-19

## **Annexes 01 :**

### **I- L'autofinancement :**

#### **A- Les avantages :**

- -Une indépendance financière de l'entreprise ;
- -l'autofinancement accroît les capitaux propres, ce qui permet aux entreprises d'avoir une forte capacité d'endettement ;
- l'autofinancement est une ressource secrète périodiquement par les PME à la différence des autres moyens de financement qu'on ne peut pas collecter avec autant de régularité ;
- Il forme une ressource apparemment gratuite, car il ne donne pas lieu aux paiements d'intérêt ;
- L'autofinancement rend plus aisée à la gestion des PME, et influence sur le choix de la décision d'investissement de l'entreprise ;
- L'autofinancement garantit le maintien du capital entre les mains du dirigeant et offre donc l'avantage pour les PME d'éviter des coûts d'agence qui serait en cas de recourt aux financements externes, plus importants que ceux de grandes entreprises.

#### **B- Les inconvénients :**

- L'autofinancement constitue un frein à la mobilité du capital dans la mesure où les bénéfices secrétés sont automatiquement réinvestis dans la même activité, il contribue ainsi à une mauvaise allocation des ressources ;
- Un autofinancement excessif peut décourager les associés qui ne reçoivent pas de rémunération ;
- le caractère apparent gratuit de cette ressource peut conduire à des gaspillages de capital :
  - Investissement peut rentables ;
- L'autofinancement peut conduire à l'augmentation des prix ;
- L'autofinancement risque d'éloigner le moment propice où la PME doit emprunter et peut la conduire à la faire dans de mauvaises conditions au moment où elle n'aura plus le choix de sa politique ;
- L'autofinancement est également insuffisant pour couvrir tous les besoins de l'entreprise, si cette dernière ne fait pas appel à l'épargne extérieure, elle peut être conduite à étaler ses dépenses sur une période trop longue ou à choisir des investissements de taille modestes

## Annexe 02 :

### **INSTRUCTION N° 02-04 DU 13 MAI 2004 RELATIVE AU RÉGIME DES RÉSERVES OBLIGATOIRES**

**Article 1<sup>er</sup> :** La présente instruction a pour objet, en application de l'article 18 du Règlement n° 04-02 du 12 Moharram 1425 correspondant au 4 mars 2004 fixant les conditions de constitution des réserves minimales obligatoires, de fixer les conditions effectives de constitution des réserves obligatoires par les banques.

**Article 2 :** L'assiette des réserves obligatoires comprend les dépôts en dinars de toute nature, à savoir les dépôts à vue, les dépôts à terme, les dépôts préalables à l'importation, les livrets et bons d'épargne, les bons de caisse et les autres dépôts.

**Article 3 :** Le taux des réserves obligatoires est fixé à 6,5% de l'assiette des réserves définie dans l'article 2 ci-dessus.

**Article 4 :** Le taux de rémunération des réserves obligatoires est fixé à 1,75%, par an. La rémunération s'effectue selon la formule suivante :

$$R_t = \frac{A_i \times N_i \times P}{360}$$

$R_t$  = rémunération à payer par la Banque d'Algérie sur les avoirs de réserves pendant la période de constitution  $t$  ;

$A_i$  = les avoirs de réserves à constituer pendant la période de constitution  $t$ , (les avoirs de réserves excédant le montant des réserves obligatoires à constituer ne sont pas rémunérés) ;

$N_i$  = nombre de jours calendaires pendant la période de constitution  $t$  ;

$P$  = taux de rémunération des avoirs de réserves.

**Article 5 :** Le taux de la pénalité pour la non constitution ou la constitution insuffisante des réserves obligatoires est de deux (2) points au dessus de la rémunération des réserves obligatoires. Le calcul de la pénalité s'effectue selon la formule suivante :

$$P_t = \frac{B_i \times n_i \times p_1}{360}$$

$P_t$  = pénalité due pour la non constitution suffisante des avoirs de réserves obligatoires ;

$B_i$  = montant moyen des avoirs de réserves non constituées ;

$n_i$  = nombre de jours calendaires pendant la période de constitution  $t$  ;

$p_1$  = taux de la pénalité.

**Article 6 :** Les banques doivent adresser à la Banque d'Algérie - Direction Générale des Etudes - dans les dix jours qui suivent la clôture de la période de constitution des réserves, une déclaration faisant ressortir l'assiette de calcul des réserves obligatoires conformément au canevas joint en annexe de la présente instruction.

**Article 7 :** La présente instruction annule et remplace l'instruction n° 01/2001 du 11

février 2001 modifiée et complétée, relative au régime des réserves obligatoires.

**Article 8 :** La présente instruction entre en application à compter de la date de sa signature.

**INSTRUCTION N°05-2020 DU 06 AVRIL 2020,  
PORTANT MESURES EXCEPTIONNELLES D'ALLEGEMENT  
DE CERTAINES DISPOSITIONS PRUDENTIELLES APPLICABLES  
AUX BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS**

**Article 1<sup>er</sup>** : La présente instruction a pour objet de préciser les **mesures exceptionnelles** portant **allègement de certaines dispositions prudentielles** applicables aux banques et établissement financiers, **en matière de liquidité, de fonds propres et de classement des créances**, au regard de l'incidence de la pandémie du Covid19 qui affecte l'économie mondiale et l'ensemble des secteurs au niveau national.

**Article 2** : Le seuil minimum du coefficient de liquidité, fixé par les dispositions de l'article 03 du règlement N° 2011-04 du 24 Mai 2011 portant identification, mesure, gestion et contrôle du risque de liquidité des banques et des établissements financiers, est ramené à 60%.

**Article 3** : Les banques et les établissements financiers sont dispensés de l'obligation de constitution du coussin de sécurité, fixé par les dispositions de l'article N° 04 du règlement n°2014-01 du 16 février 2014 portant coefficients de solvabilité applicables aux banques et établissements financiers.

**Article 4** : A leur discrétion, les banques et les établissements financiers peuvent reporter le paiement des tranches de crédits, arrivant à échéance, ou procéder au rééchelonnement des créances de leur clientèle, ayant été impactée par la conjoncture induite par le Covid 19.

Les dispositions de l'article 07 du règlement n°2014-03 du 16 février 2014 relatif au classement et provisionnement des créances et des engagements par signature des banques et établissements financiers, ne produisent pas leur effet sur les créances rééchelonnées au titre de l'alinéa précédent.

**Article 5** : Les banques et établissements financiers peuvent consentir de nouveaux crédits à la clientèle ayant bénéficié des mesures de report ou de rééchelonnement visées à l'article 4 ci-dessus.

**Article 6** : Les banques et établissements financiers doivent tenir des états détaillés des mesures prises dans le cadre de cette instruction et qui seront mis à la disposition des services concernés de la Banque d'Algérie.

**Article 7** : Les dispositions de la présente instruction prennent effet à compter de la date du 1<sup>er</sup> mars 2020 et s'étendent jusqu'au 30 septembre 2020.

**Le Gouverneur  
Aïmene BENABDERRAHMAN**

## **Annexe 03 :**

### **I- Mesures prise par le Gouvernement pour faire face aux défis sociaux liés au COVID-19 :**

- L'Etat a débloqué une enveloppe d'urgence de 40 Milliards de DA pour couvrir les besoins immédiats du système de santé
- Indemnité de 10 000 DA en 2 tranches destinée aux plus démunis
- Mesures de confinement et d'isolation de zones clefs prises suffisamment en avance par rapport à d'autres pays.
- Primes exceptionnelles mises en place pour le personnel traitant
- Mise en congé exceptionnel rémunéré de 50% des effectifs de la fonction publique
- Relèvement du Salaire Minimum de 11%
- Exonération d'IRG pour les salaires les plus bas
- Maintien de la gratuité et de l'accès universel aux soins sanitaires, y compris pour les réfugiés et les migrants

# *Table des matières*

# *Table de matières*

<b>Introduction générale .....</b>	<b>1</b>
<b>Chapitre I : l'importance des PME dans l'activité économique .....</b>	<b>5</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>5</b>
<b>Section 1 : caractéristiques des PME.....</b>	<b>5</b>
<b>1.1 Définitions et caractéristiques .....</b>	<b>5</b>
1.1.1 Selon l'approche quantitative .....	5
1.1.2 Selon l'approche qualitative.....	5
1.1.3 Les approches multicritères .....	6
<b>1.2 Classification des PME .....</b>	<b>11</b>
1.2.1 Selon la taille .....	11
1.2.2 Selon leur statut juridique .....	11
1.2.3 Selon l'origine de leurs capitaux .....	11
1.2.4 Selon la taille de leur marché .....	12
1.2.5 Selon leurs activités .....	12
<b>Section 2 : La place des PME dans le tissu économique en Algérie .....</b>	<b>18</b>
<b>2.1 Rôle et objectifs des PME.....</b>	<b>18</b>
2.1.1 La pérennité .....	18
2.1.2 L'indépendance .....	18
2.1.3 La croissance .....	18
<b>2.2 L'importance des PME en Algérie.....</b>	<b>19</b>
2.2.1 La période (1963-1969) .....	19
2.2.2 La période (1970-1977).....	19
2.2.3 Les années 80 .....	19
2.2.4 À partir 1988 .....	20

2.2.5 Dès 1993.....	20
2.2.6 A partir de 2000 .....	20
<b>Conclusion .....</b>	<b>21</b>
<b>Chapitre II : le financement des PME .....</b>	<b>23</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>23</b>
<b>Section 1 : les besoins et les sources de financement des PME .....</b>	<b>23</b>
<b>1.1 Les besoins de financement des PME .....</b>	<b>23</b>
1.1.1 Le besoin de financement lié à l'investissement .....	23
1.1.2 Le besoin de financement lié à l'exploitation .....	25
<b>1.2 Les sources de financement .....</b>	<b>27</b>
1.2.1 Les sources internes de financement .....	27
1.2.2 Les sources externes de financement .....	28
<b>Section 2 : spécificités et difficultés du financement des PME en Algérie.....</b>	<b>33</b>
<b>2.1 Les spécificités de financement des PME .....</b>	<b>33</b>
2.1.1 La flexibilité .....	33
2.1.2 Les aide des Etats .....	34
2.1.3 Capacité d'adaptation aux aléas de l'environnement .....	34
<b>2.2 Les difficultés du financement .....</b>	<b>36</b>
2.2.1 La difficulté à engendrer des fonds propres .....	36
2.2.2 La contrainte de production d'information .....	36
2.2.3 La contrainte de temporalité par l'effet réputation .....	37
2.2.4 La contrainte liée à la spécificité d'une partie des actifs de la PME.....	37
<b>Conclusion .....</b>	<b>39</b>
<b>Chapitre III : financement des PME dans le contexte du covid-19.....</b>	<b>41</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>41</b>
<b>Section 1 : l'impact de la pandémie du covid-19 sur l'économie .....</b>	<b>42</b>
<b>1.1 L'impact de covid 19 sur la croissance économique.....</b>	<b>42</b>
1.1.1 Baisse de la production.....	42
1.1.2 Hausse du chômage .....	44
<b>1.2 L'impact de Covid - 19 sur les entreprises .....</b>	<b>45</b>

<b>1.3 L'impact sur le secteur de transport .....</b>	<b>46</b>
<b>1.4 L'impact sur le secteur de l'énergie .....</b>	<b>47</b>
<b>1.5 L'impact sur les assurances .....</b>	<b>48</b>
<b>Section 2 : Les mesures bancaires en faveur des PME .....</b>	<b>48</b>
<b>2.1 Principales mesures prises par la Banque d'Algérie .....</b>	<b>48</b>
<b>2.1.1 Abaissement du taux des réserves obligatoires .....</b>	<b>49</b>
<b>2.1.2 Assouplissement des règles prudentielles .....</b>	<b>50</b>
<b>2.1.3 Abaissement du taux d'intérêt directeur .....</b>	<b>50</b>
<b>2.1.4 Facilité de refinancement des banques .....</b>	<b>50</b>
<b>2.2 Mesures prises par l'ABEF .....</b>	<b>51</b>
<b>Conclusion .....</b>	<b>53</b>
<b>Conclusion générale .....</b>	<b>55</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>58</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>61</b>
<b>Table des matières.....</b>	<b>69</b>